RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

Épanouissement de tous les êtres humains

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

Modes de production et de consommation responsables

RAPPORT SUR LA SITUATION DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ANNÉE 2013

www.rhone.fr

ÉDITO

Le Département du Rhône conduit depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur du développement durable pour répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et climatiques auxquels est confronté son territoire.

Le Département a ainsi décidé en 2011 de renforcer son engagement par l'élaboration d'un Agenda 21 et d'un plan climat énergie territorial. L'adoption de ces plans d'actions et leur mise en œuvre permet de porter un regard attentif sur le quotidien des Rhodaniens, d'améliorer leur bien être en agissant dans le domaine des déchets, de la mobilité, du cadre de vie, de la qualité de l'air ou de l'eau, de l'énergie, du logement, de l'urbanisme, dans une logique de développement durable.

Comme les autres années, l'année 2013 a été marquée par de nombreuses décisions du Département en faveur du développement durable, avec notamment :

- l'adoption du schéma de l'amélioration de l'habitat et de lutte contre la précarité énergétique par le Conseil général en avril 2013 ;
- la mise en place d'une plateforme de covoiturage mutualisée avec les communautés de communes ;
- la promotion de l'utilisation de produits locaux et de saison dans la restauration des établissements d'accueil des personnes âgées, handicapées et de la protection de l'enfance, en prolongement de l'expérimentation conduite dans les cantines des collèges ;
- l'organisation à l'Hôtel du Département d'un débat sur la transition énergétique qui a mis en exergue le besoin de renforcer la politique de rénovation énergétique de l'habitat ;
- l'aménagement de sentiers de promenade et de randonnées qui offrent un linéaire de découverte du Rhône de plus de 3600 km.

Autant de décisions et d'actions concrètes qui illustrent notre engagement pour « soutenir un développement humain et durable ». Ces mesures nouvelles, non exhaustives ici, témoignent de notre volonté d'agir pour les territoires et les habitants du Rhône.

Avec Bernard FIALAIRE, Vice-président délégué à l'environnement et à la santé et en charge du développement durable, nous avons souhaité que la publication de ce troisième rapport du Département du Rhône, examiné préalablement au débat sur les orientations budgétaires de l'année 2014, permette de rendre compte à l'ensemble des conseillers généraux et à tous les Rhodaniens des avancées de notre démarche en faveur du développement durable.

Je vous propose de prendre connaissance de ce rapport, témoin des dynamiques engagées en 2013 qui conduiront à des réalisations concrètes en 2014. Je souhaite que le Département, qui se doit d'être exemplaire, puisse mobiliser et motiver de plus en plus de Rhodaniens et d'acteurs locaux pour progresser ensemble dans la prise en compte des objectifs du développement durable.

Danielle CHUZEVILLE
Présidente du Conseil général du Rhône.

SOMMAIRE

I LE RHÔNE : UN TERRITOIRE, UNE COLLECTIVITÉ page 4

- Le territoire
- Le Département : une collectivité territoriale au service des Rhodaniens

II LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : DE QUOI PARLE-T-ON ? page 8

III NOS ACTIONS EN 2013 EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE page 10

- Finalité 1 : lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère p. 10
- Finalité 2 : préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources p. 13
- Finalité 3 : vers des modes de production et de consommation responsables p. 16
- Finalité 4 : épanouissement de tous les êtres humains p. 18
- Finalité 5 : cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations p. 21

IV UNE DÉMARCHE EN MOUVEMENT POUR PLUS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE page 24

1] Agir en faveur du développement durable : une responsabilité partagée p. 24

2] 5 chantiers majeurs en 2013 : un engagement de progrès du Département formulé en conclusion du rapport développement durable 2012 p. 27

- Chantier n°1 : Conditionner les aides du Département à des critères de développement durable
- Chantier n°2 : Élargir le champ d'application des circuits courts
- Chantier n°3 : Expérimenter le télétravail dans l'administration départementale
- Chantier n°4 : Maîtriser les consommations énergétiques dans les bâtiments départementaux
- Chantier n°5 : Poursuivre et étendre la valorisation des « certificats d'économie d'énergie (CEE) »
- CONCLUSION sur les chantiers majeurs développement durable 2013 et perspectives 2014

3] Construire un projet territorial de développement durable p. 37

- Vers un plan d'action Agenda 21 p. 38
  > L'Agenda 21 mode d'emploi
  > Que retenir du diagnostic de territoire ?
  > Perspectives

- Construire l'avenir autour du développement durable : nos priorités p. 40
  > La stratégie développement durable du Département
  > Perspectives

- Un plan climat énergie territorial pour lutter contre le changement climatique p. 42
  > Que retenir des diagnostics du plan climat énergie territorial ?
  > Les grands champs d'actions proposés
  > Perspectives

Comment lire ce rapport ?
Ce document ne présente pas de manière exhaustive toutes les politiques départementales, ni toutes les actions contribuant au développement durable. Il met volontairement en avant quelques réalisations et avancées du Département dans ses politiques comme dans son fonctionnement sur la période fin 2012-mi 2013.

I

Le Rhône : un territoire, une collectivité

LE TERRITOIRE

Situé au cœur de la région Rhône-Alpes, le département du Rhône présente une situation dynamique et attractive, notamment à travers la présence d'une agglomération au rayonnement européen, positionnée au confluent de deux cours d'eau majeurs : le Rhône et la Saône.

Historiquement ancré au centre d'un carrefour d'échanges, mais aussi de migration, le territoire rassemble des acteurs, des institutions et des infrastructures au rayonnement international.
Positionné à quelques heures en train (TGV) ou en avion (aéroport international de Lyon-Saint-Exupéry) des grandes capitales européennes, et traversé par des infrastructures autoroutières (A6, A7, A89), le territoire bénéficie d'un statut attrayant sur le plan économique, culturel, universitaire et du cadre de vie.

L'organisation du territoire rhodanien est le reflet d'une géographie propice au développement d'une agglomération qui concentre les ¾ des 1,7 million d'habitants sur la plaine alluviale du Rhône et d'un espace rural aux paysages contrastés, façonnés par un relief de moyenne montagne (monts du Beaujolais, monts et coteaux du Lyonnais, Pilat rhodanien) et de plaines (plaine alluviale de la Saône et du Rhône, plaine fluvio-glaciaire de l'Est lyonnais).

LE RHÔNE SE CARACTÉRISE PAR :

- la population la plus importante de Rhône-Alpes avec 1 708 671 habitants sur une superficie de 3 249 km², l'une des plus petites de France ;
- une densité de 525,9 hab./km², près de 5 fois supérieure à la moyenne nationale ;
- la jeunesse de sa population qui bénéficie du 2ème pôle universitaire de France : c'est l'un des départements les plus jeunes de France (1/3 de la population a moins de 25 ans) ;
- une population qui vieillit mais de manière moins importante que d'autres départements français (en 2050, 1/3 de la population aura plus de 60 ans) ;
- une population plutôt privilégiée avec un revenu net moyen des ménages (25 404 €) supérieur à la moyenne nationale (23 433 €) avec toutefois des situations contrastées sur le territoire ;
- un accroissement des situations de précarité et de pauvreté est également constaté ;
- un territoire rural marqué par l'agriculture (viticulture, élevage, arboriculture, céréales, maraîchage) ;
- une richesse de la biodiversité (26% du territoire en zone d'intérêt faunistique et floristique d'intérêt régional) ;
- des ressources en eau globalement suffisantes et de bonne qualité mais soumises à d'importantes pressions (forte consommation nécessitant une gestion concertée des usages, pollution,…) ;
- un territoire à la superficie restreinte et soumis à une extension de l'urbanisation (logements, activités économiques,…) de plus en plus éloignée de l'agglomération. Ceci fragilise les espaces agricoles et naturels et implique des déplacements domicile-travail en augmentation constante (générateurs de gaz à effets de serre et de pollution).

Organisation administrative et territoriale du Rhône : 288 communes, 54 cantons, 1 communauté urbaine (Grand Lyon), 1 communauté d'agglomération (Villefranche-sur-Saône) et 22 communautés de communes.

LE DÉPARTEMENT : UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE AU SERVICE DES RHODANIENS

Aménagement du territoire, entretien et sécurité des routes, transports, accompagnement social, collèges, animation des territoires et décentralisation culturelle : depuis les lois de décentralisation de 1982-1983, les compétences attribuées ont insufflé un nouvel élan à l'action du Département du Rhône. Pour mener à bien ce transfert de compétences, il a structuré ses actions autour de trois axes prioritaires : solidarité, développement et cadre de vie.

SOLIDARITÉ

À toutes les étapes de la vie - petite enfance, adolescence, personnes âgées -, le Département accompagne les familles et tous ceux confrontés à des difficultés sociales, économiques ou humaines (personnes en situation de handicap…).
Son action s'illustre entre autres par l'insertion, le logement en faveur des plus démunis, l'accès aux soins médicaux pour tous, la prévention et le dépistage des maladies graves. En assurant une mission de conseil, de soutien, d'écoute, il est un « facilitateur » de vie.

CHIFFRES CLÉS

- Près de **72 000 ménages reçus** dans les Maisons du Rhône au titre des missions d'action sociale
- **13 000** assistantes maternelles agréées
- **16 663** bébés suivis après la naissance par la PMI
- **30 062** dossiers ouverts pour l'allocation départementale personnalisée aux personnes âgées
- **5 500** places financées en établissements et services adultes handicapées
- Construction ou réhabilitation de **1 330** logements sociaux
- **10 537** mineurs suivis au titre de la protection de l'enfance (2012)

DÉVELOPPEMENT

Le Département investit en faveur des collèges du Rhône pour la qualité des transports en privilégiant et les transports en commun et le rail. Équipements ruraux et communaux, environnement, autant de domaines d'intervention de l'aide aux communes qui visent à favoriser un aménagement équilibré du Rhône. Depuis 1993, novateur et précurseur, il a fait le choix d'implanter ses services au plus près des citoyens dans chaque canton (54 Maisons du Rhône, 200 implantations locales).

CHIFFRES CLÉS

- Cars du Rhône : **2 lignes express**, **42 lignes régulières**, **323 lignes Fréquence**, un service de **transport à la demande** sur tout le territoire
- **25 000 élèves transportés** dont **1 500 en situation de handicap**
- **liaison Rhônexpress (Lyon/aéroport de Lyon-Saint-Exupéry)**
- **3 154 km de voiries départementales** entretenues et sécurisées
- **85 616 collégiens scolarisés** dans 164 collèges publics et privés
- **280 contrats d'aides aux communes**

CADRE DE VIE

Le Département veille au bien-être de ses habitants, à leur sécurité notamment par le biais de ses sapeurs-pompiers, et poursuit l'objectif de fournir à tous, ruraux ou urbains, un niveau de service équivalent.
Il pratique la décentralisation culturelle, met en valeur son patrimoine, soutient son tissu associatif, encourage la pratique sportive et préserve son environnement.

CHIFFRES CLÉS

- Animation d'un réseau de **190 bibliothèques** pour **275 communes de moins de 12 000 habitants**
- Soutien à **146 établissements d'enseignement artistique**, **700 associations**, **48 comités sportifs**
- **3 musées** dont deux musées gallo-romains et un projet culturel et architectural novateur « le musée des confluences »
- **un festival annuel** : « les Nuits de Fourvière »
- **56 plans de gestion** « espaces naturels sensibles » (sur les 89 répertoriés à l'inventaire départemental)
- **3 625 km de sentiers équipés** au titre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Une collectivité responsable

Dans les bâtiments qu'il occupe et ceux dont il a la charge (collèges), dans le fonctionnement quotidien de l'institution et la gestion de son personnel, dans les initiatives qu'il prend ou qu'il encourage, le Département vise à améliorer la prise en compte des principes du développement durable qu'il promeut.

LE SAVIEZ-VOUS ?

UN TERRITOIRE EN MUTATION

Si le calendrier est respecté, le projet de loi sur l'affirmation des métropoles et la modernisation de l'action publique sera adopté d'ici fin 2013 ; il entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2015 avec la création de la Métropole lyonnaise. Ce projet a pour conséquence le partage du Département du Rhône en deux entités héritant des compétences du Département.
L'une sera un nouveau Département, l'autre fusionnera avec la Communauté urbaine de Lyon pour former la Métropole.

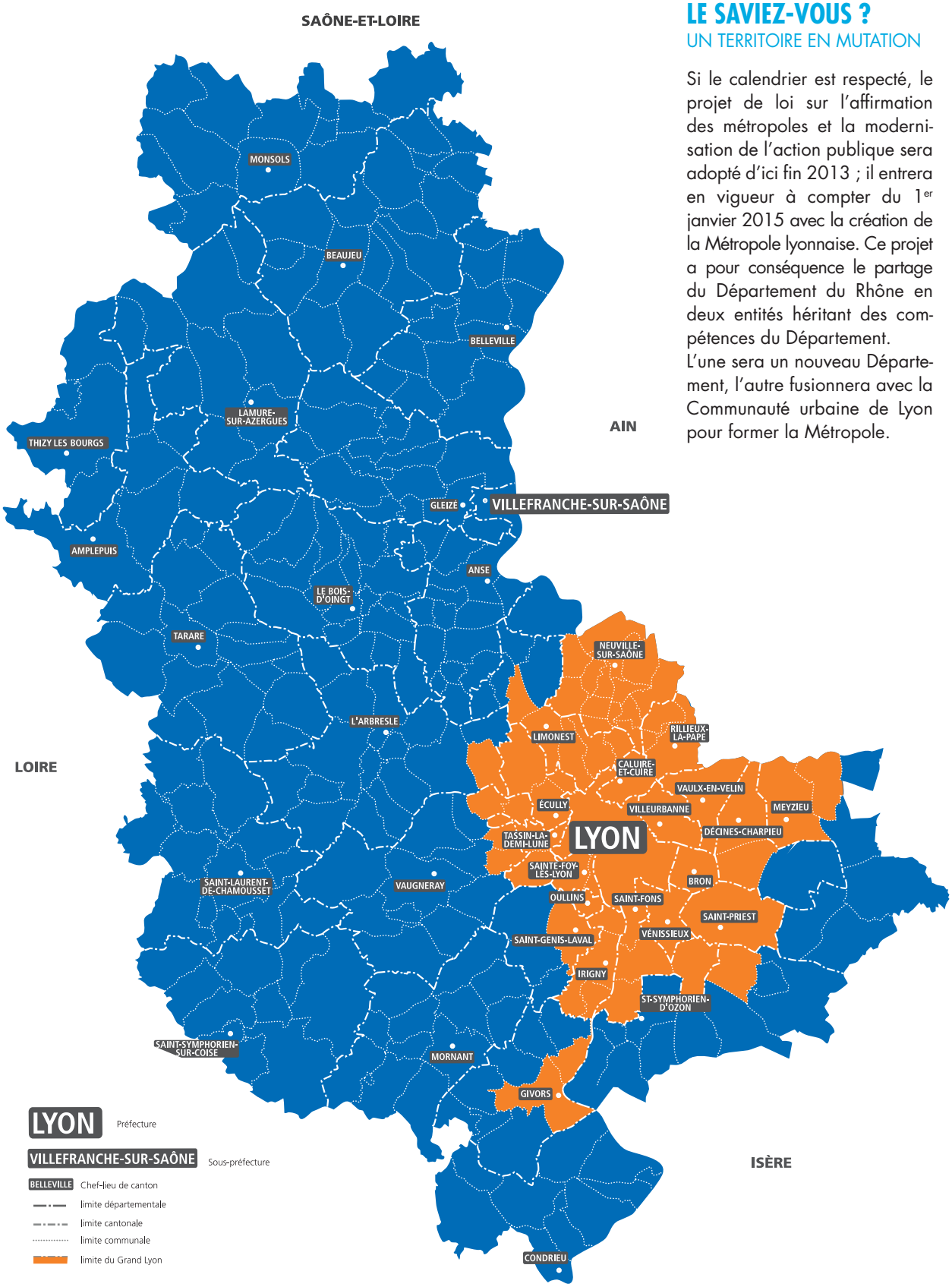

II

Le développement durable : de quoi parle-t-on ?

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SE DÉCLINE EN 5 ORIENTATIONS

• Aussi appelées finalités, ces cinq orientations sont définies par le ministère de l'écologie et du développement durable, pour donner un cadre de référence nationale

Épanouissement de tous les êtres humains
Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
Modes de production et de consommation responsables

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Département prend en compte directement ou indirectement une ou plusieurs de ces orientations dans toutes ses politiques. Sa contribution est déterminante en matière d'« épanouissement de tous les êtres humains » et de « cohésion sociale et de solidarité entre territoires et générations » qui représentent le cœur de compétence de la collectivité. Il participe à la « lutte contre le réchauffement climatique et à la protection de l'atmosphère », « la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources », et à des « modes de production et de consommation responsables », mais peut encore améliorer son engagement.
À cette fin, il élabore un plan climat énergie territorial et un Agenda 21. Par ailleurs, si chacune de ces compétences en particulier participe aux orientations du développement durable, celles-ci doivent être conjuguées pour œuvrer ensemble au développement durable du territoire.

ET 5 ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

- Ces cinq éléments de méthode sont indispensables pour donner la parole à tous les acteurs concernés et se réinterroger en permanence sur l'efficacité de l'action

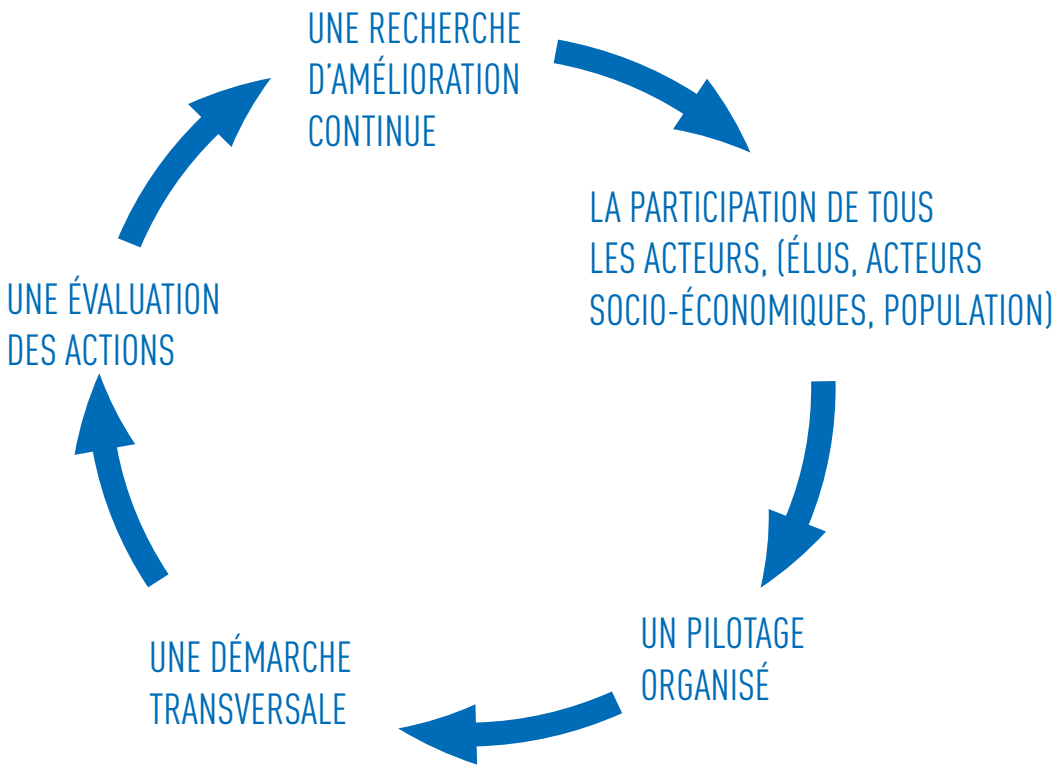
UNE RECHERCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE
LA PARTICIPATION DE TOUS LES ACTEURS, (ÉLUS, ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES, POPULATION)
UN PILOTAGE ORGANISÉ
UNE DÉMARCHE TRANSVERSALE
UNE ÉVALUATION DES ACTIONS

« Le développement durable est un modèle de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs. »
(Rapport Brundtland – 1987)
Le sommet de la Terre de Rio en 1992 consacre le terme de développement durable comme nouvelle façon de penser la croissance selon des principes de développement solidaire et équilibré.

III

Nos actions en 2013 en faveur du développement durable

FINALITÉ 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

Le Département, par ses politiques de mobilité, d'aménagement et de développement du territoire, d'environnement, de logement, mais aussi dans la gestion de son patrimoine bâti, peut jouer un rôle déterminant en faveur de la lutte contre le changement climatique. Son activité (déplacement des agents, achats, bâtiments,…) génère des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, qu'il doit maîtriser et même réduire pour contribuer à relever ce défi planétaire.

La lutte contre le changement climatique est une priorité mondiale reconnue par tous (scientifiques, politiques,…). Le groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), qui synthétise les travaux de milliers de chercheurs à travers le monde, établit clairement la responsabilité des activités humaines dans ce phénomène. Il met en cause nos modes de production et de consommation qui contribuent à l'accroissement des concentrations de « gaz à effet de serre » dans l'atmosphère, générateur de l'élévation des températures et de l'augmentation des fréquences « d'événements climatiques extrêmes », avec de lourdes conséquences pour la vie sur Terre (régression des glaciers, sécheresses, tempêtes, appauvrissement de la biodiversité avec la disparition d'espèces,…)

Les premiers effets du dérèglement climatique sont déjà visibles dans le Rhône : hausse de 1,5 °C sur Lyon-Bron entre 1980 et 2009 ; passage d'un climat tempéré humide à un climat tempéré subméditerranéen (équivalent au climat de Montélimar en 1980),…

Des mesures d'adaptation s'imposent pour limiter ces conséquences. De même, des répercussions importantes sur les conditions de vie sont à craindre si des efforts importants pour réduire ces émissions ne sont pas réalisés.

Que fait le Département ?

Dès 2007, le Département a adopté un plan « énergie ». Aujourd'hui, il élabore un plan climat énergie territorial (PCET) en application de la loi Grenelle 2. Ce plan permettra de renforcer les initiatives de la collectivité pour plus de sobriété et d'efficacité énergétiques. Il a également pour objectif d'identifier et d'anticiper les effets néfastes du changement climatique sur le territoire pour permettre l'adaptation des politiques départementales, l'adaptation des comportements en vue d'atténuer leurs impacts sur le Rhône et les Rhodaniens.

Exemples d'actions réalisées

Partager, économiser, covoiturer

À l'heure où la circulation dans les agglomérations est difficile, où le prix de l'essence impacte fortement les budgets et où la diminution de gaz à effet de serre représente un véritable enjeu d'avenir, le Département du Rhône a développé une plateforme de covoiturage mutualisée avec les communautés de communes. Ce site est une aide à la mise en relation de personnes souhaitant se regrouper pour effectuer un trajet commun à bord d'un même véhicule.

Page d'accueil du site www.covoiturage-rhone.fr

CHIFFRES CLÉS

- **1800 personnes inscrites**
- **11 territoires partenaires**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le covoiturage est un mode de déplacement qui peut se pratiquer sur tout ou partie d'un trajet, de manière quotidienne ou occasionnelle pour se rendre au travail ou dans le cadre des loisirs. Rendez-vous dès maintenant sur http://www.covoiturage-rhone.fr

Lutter contre la précarité énergétique des ménages

Bien que cette compétence ne soit pas obligatoire, le Département s'est toujours beaucoup investi en matière de logement. Depuis avril 2013, un nouveau dispositif est proposé aux Rhodaniens pour lutter contre la précarité énergétique. Via le programme national « habiter mieux », le schéma d'amélioration de l'habitat et de lutte contre la précarité énergétique du Département vise la rénovation de 300 logements/an soutenue par une aide départementale pour les travaux, en complément des aides de l'État.

Couverture du flyer « rénover votre habitat avec l'aide du Département du Rhône » - printemps 2013

Qu'est-ce que la précarité énergétique ?

Est en situation de précarité énergétique « une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires ». Elle est le résultat de 4 facteurs principaux : coût de l'énergie très élevé, revenu modeste, logement avec des performances énergétiques faibles, dépendance aux déplacements motorisés.

Une collectivité responsable

Afin de mieux connaître et mieux maîtriser ses consommations énergétiques, le Département a réalisé en 2012 un bilan complet des consommations d'énergie 2011 de son patrimoine bâti.

Il a aussi construit les Maisons du Rhône de Vénissieux Le Coralin et Parilly et l'unité mère enfant de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) avec le label BBC.

CHIFFRES CLÉS

- **496 bâtiments**
- **1 430 000 m²** dont **790 000 m² pour les collèges**

LE DÉPARTEMENT A AUSSI :

- réalisé le bilan des émissions des gaz à effet de serre de la collectivité et du territoire (bilan carbone) ;
- tenu 13 ateliers de concertation pour l'élaboration d'un plan d'actions climat énergie territorial (PCET) ;
- organisé, dans le cadre du Débat National sur la Transition Énergétique lancé par le gouvernement, une conférence-débat ciblée sur la précarité énergétique des ménages dans le logement ;
- lancé une étude de faisabilité pour la mise en place de véhicules électriques dans 3 Maisons du Rhône test ;
- contribué au déploiement de l'effacement diffus* par l'envoi d'un courrier à tous les maires du Rhône : 9 communes engagées, 1950 logements et 14 bâtiments communaux équipés début juillet 2013 ;
- réalisé un DVD pédagogique sur le thème énergie climat (interview de Stéphane Labranche – membre du GIEC) en partenariat avec le Centre de ressources et de documentations pédagogiques de l'Académie de Lyon (CRDP) ;
- sensibilisé 70 de ses techniciens à l'efficacité énergétique en mars-avril 2013.

* L'effacement diffus consiste à réduire simultanément les consommations des appareils électriques de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire d'un grand nombre de foyers, sans gêne pour les occupants, pour alléger le réseau de production électrique lors de fortes périodes de sollicitation. Les économies ainsi réalisées évitent le recours à des moyens de production d'électricité polluants.

FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Le Département détient des compétences en matière d'environnement (espaces naturels sensibles, protection des espaces agricoles et naturels périurbains, plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau,…), ou des moyens d'action (aides aux communes,…) qui le placent au cœur du défi de conservation et de gestion des milieux naturels (zones humides,…), des ressources (eau) et de la lutte contre les pollutions.

Les modes de vie actuels engendrent de lourdes pertes de biodiversité et de nombreuses atteintes aux milieux et aux ressources naturelles. Or les biens et services apportés par la biodiversité (aliments, matières premières, autoépuration,…) sont innombrables. De même, le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sols,…) fait de leur préservation une priorité.
Pourtant, la dégradation des espèces, des milieux et des ressources naturelles atteint aujourd'hui des niveaux alarmants. Leur conservation, essentielle pour un développement durable, oblige à des modifications de comportements. Elle impose également des choix économiques et politiques forts sans lesquels les générations futures ne pourront subvenir à leurs besoins et s'épanouir.

Que fait le Département ?

Dès 1991, le Département a défini une stratégie de préservation de l'environnement avec notamment la mise en place d'une politique de gestion, de valorisation et d'ouverture au public des sites naturels remarquables du Rhône (espaces naturels sensibles). Du fait d'une superficie restreinte et d'une population toujours plus nombreuse, la biodiversité, les paysages, les ressources naturelles du Rhône sont soumis à d'importantes pressions. Les conséquences sont multiples tant sur l'environnement lui-même que sur la santé et le cadre de vie des Rhodaniens.

Exemples d'actions réalisées

Le Département, protecteur de la nature

Pour prendre en compte l'évolution du territoire de ces vingt dernières années et son impact sur les milieux naturels, mais aussi les connaissances naturalistes et paysagères nouvellement acquises (corridors écologiques,…), le Département a engagé la révision de son inventaire des « espaces naturels sensibles » du Rhône. Celle-ci a fait l'objet en 2013 d'une large concertation avec les communes, qui sont associées à la gestion de ces sites et paysages. La préservation de ces espaces, composante de l'identité du territoire rhodanien, est essentielle pour enrayer l'érosion de la biodiversité. Ils offrent également des lieux de promenade ou encore d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

Un programme de recherche alliant assainissement, santé, et environnement : (programme SAAFIR : suivi de l'assainissement autonome sur les filières du Rhône)

Particulièrement adapté dans les zones d'habitat dispersé, l'assainissement non collectif - non raccordé au tout à l'égout - peut toutefois être à l'origine de problèmes sanitaires et environnementaux si les installations sont défectueuses.

Le Département a mené un programme de recherche avec l'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et techniques en environnement et en agriculture), qui n'avait jamais été conduit jusque-là. Il a consisté, sur une période de trois ans, à étudier et mesurer les performances d'épuration des filières les plus récentes sur site. Réalisé sur une quarantaine d'installations, ce programme s'achève en 2013 ; il va permettre de publier un guide de comparaison et d'améliorer ainsi la connaissance de l'impact de ces systèmes d'assainissement sur l'environnement.

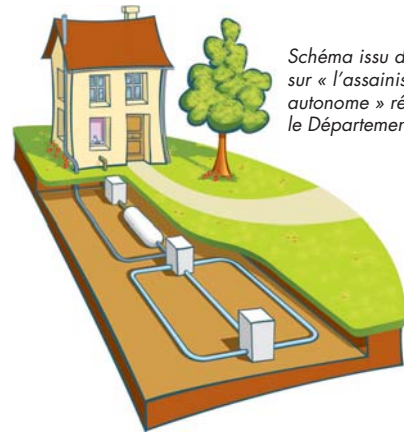

Schéma issu de la plaquette sur « l'assainissement autonome » réalisée par le Département du Rhône

CHIFFRES CLÉS

- Plus de **36 000 installations d'assainissement non collectif** sur le territoire

LE SAVIEZ-VOUS ?

La diversité biologique s'appauvrit en France comme dans le monde. Selon les experts, la moitié des espèces vivantes que nous connaissons pourrait disparaître d'ici un siècle. À titre d'exemple, en France, la moitié des zones humides a disparu en 30 ans, en grande partie du fait des activités humaines.

Une collectivité responsable

Les deux parcs départementaux de Parilly et Lacroix-Laval, situés au sein de l'agglomération lyonnaise, offrent aux citadins un réservoir de nature et de verdure, gage de qualité de vie. Le parc de Parilly s'illustre par son exemplarité dans le domaine du développement durable : utilisation de techniques d'entretien respectueuses de l'environnement (absence de produits phytosanitaires, méthodes adaptées aux différents espaces de prairies, de bois,…), gestion raisonnée de l'eau, gestion écologique des déchets, réimplantation de végétaux d'origine locale (arbres fruitiers, arbustes d'ornements, roses,…) en partenariat avec le centre régional de botanique appliquée,…

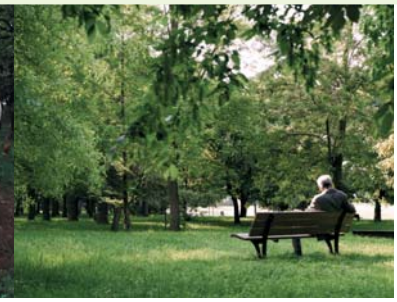

CHIFFRES CLÉS

- Parc de Parilly : **surface boisée de 178 hectares**
- **18 000 arbres d'essences variées** dont les plus âgés ont une soixantaine d'années

LE DÉPARTEMENT A AUSSI :

1

- établi un inventaire départemental des zones humides qui sera porté à la connaissance de l'ensemble des communes du Rhône pour une meilleure prise en compte dans les documents d'urbanisme 1 ;

2

- sensibilisé les maires et gestionnaires des contrats de rivière à la préservation des zones humides (visite de sites) ;

3

- réformé les aides à l'assainissement individuel selon des critères d'éco conditionnalité (soutien aux filières économes en consommation énergétique...) ;

- poursuivi son soutien à l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les sites espaces naturels sensibles 2 ;

4

- apporté une assistance technique dans le domaine de l'eau aux collectivités du territoire (assainissement collectif et non collectif, gestion des milieux aquatique et des rivières) 3 ;

- organisé la récupération des eaux de pluie pour les sanitaires et l'arrosage sur les collèges de St-Pierre-de-Chandieu, et André Lassagne à Caluire ;

- poursuivi la lutte contre l'ambroisie engagée depuis 15 ans.4

FINALITÉ 3 : VERS DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Le Département a un rôle direct pour un mode de développement responsable, que ce soit dans ses achats (fournitures, mobilier, marchés, travaux,…) ou ses activités (déchets, consommation d'eau, d'énergie...). Il peut également favoriser l'emploi local et solidaire (aides aux collectivités, aux associations, à des projets de développement économique,…), un aménagement du territoire respectueux des ressources, des espaces agricoles et naturels,… Il est aussi un puissant vecteur de diffusion de bonnes pratiques et de consommation responsable auprès d'un public diversifié via les collèges ou les professionnels du secteur social dans les Maisons du Rhône.

L'augmentation massive de la production et de la consommation de biens matériels est à l'origine de nombreux dommages causés à la planète : épuisement des ressources naturelles non renouvelables (matières premières, énergie fossile,…), pollution des milieux,… Elle a également des répercussions dans le domaine social (accroissement de la pauvreté, des inégalités...) ou de la santé.
S'inscrire dans une logique de développement durable demande donc d'adopter des modes de consommation plus respectueux de notre environnement et de nos conditions de vie sur terre. Les collectivités, du fait de leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation de leurs territoires, ont un rôle important à jouer notamment en matière d'exemplarité.

Que fait le Département ?

L'action du Département se concrétise dans ses pratiques internes : intégration de clauses développement durable dans la commande publique, réduction des consommations de fournitures, collecte sélective et recyclage des déchets sur certains sites,… La collectivité accompagne également les Rhodaniens (prévention santé : équilibre nutritionnel, activité physique,…) et les acteurs socio-économiques, par exemple dans le domaine de l'agriculture (soutien aux filières agricoles de proximité, protection des espaces naturels et agricoles, promotion d'une alimentation équilibrée auprès des collégiens,…).

Exemples d'actions réalisées

Pour une agriculture préservée

Pour freiner la disparition des espaces agricoles, des ressources environnementales et assurer le maintien d'exploitations agricoles viables sur les territoires de l'agglomération et de l'Ouest lyonnais, le Département a défini des périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP). Cette démarche résulte d'un partenariat et d'une large concertation avec les communes, les syndicats chargés de la planification urbaine par l'élaboration de SCoT (schéma de cohérence territoriale), les associations naturalistes et la profession agricole. Le Département lance en 2013 une enquête publique pour valider ces périmètres et les soustraire à l'étalement urbain et à une forte pression foncière (agglomération lyonnaise: 13 800 ha, Ouest lyonnais : 35 000 ha).

CHIFFRES CLÉS

Chaque année, en moyenne dans le Rhône, disparaissent :
- **1 100 hectares de surface agricole utile**
- **240 exploitations**

soit en 10 ans (2000-2010) :
- **perte de 8% de la surface agricole utile** (SAU)
- et **de 29% des exploitations agricoles**

Gérer durablement la ressource en eau

Le Département est très impliqué dans le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Est lyonnais (SAGE). Ce document de planification permet de gérer de façon équilibrée les milieux aquatiques et de concilier tous les usages de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent. Le volume important des consommations pour l'eau potable, l'industrie et l'agriculture menace en effet la ressource de la nappe souterraine. La collectivité s'est donc engagée avec les partenaires (Grand Lyon, l'agence de l'eau, la Région…) et les usagers concernés (entreprises, agriculteurs,…) dans une politique d'économie de l'eau et de suivi de la nappe intégrant des règles de gestion visant un équilibre entre prélèvements et réalimentation de celle-ci.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le périmètre du SAGE inclut en totalité ou en partie 31 communes de l'Est lyonnais (26 dans le Rhône, 5 en Isère) et couvre ainsi un territoire d'environ 400 km². La nappe souterraine de l'Est lyonnais est le réservoir naturel d'alimentation en eau potable d'une partie de l'agglomération lyonnaise.

Une collectivité responsable :
Dans le cadre du projet européen Buy Smart, le Département, avec l'appui de l'association Rhône-Alpes énergie environnement, a sensibilisé en 2013 certains de ses agents à l'intégration de critères de développement durable dans les marchés publics de la collectivité en lien avec l'énergie (véhicules, bâtiments, éclairage, bureautique, énergie verte,…).

Buy Smart +
Efficacité énergétique, impact environnemental et commande publique durable

LE DÉPARTEMENT A AUSSI :

❶

❷

- accompagné le Conseil général des jeunes dans la réalisation d'une Web-BD sur les questions alimentaires (équilibre, qualité des aliments, gaspillage, produits locaux et de saison, normes d'hygiène, et le plaisir à table) ❶ ;
- favorisé le développement et le recours à des produits locaux et de saison dans les cantines des collèges ❷ ;
- contribué à la réalisation d'un observatoire partenarial des espaces agricoles et naturels ;
- lancé un appel à projets « actions innovantes et durables » en matière d'agriculture ;
- ouvert l'enquête publique relative au plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux ;
- poursuivi les démarches internes pour réduire les consommations de papier et favoriser le tri et le recyclage des déchets ;
- réalisé une étude interne pour quantifier la production des déchets dans les collèges, les Maisons du Rhône et les services centraux ;
- poursuivi sa politique d'achats responsables (produits éco-labellisés, recyclables ; intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics,…).

FINALITÉ 4 : ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Cet objectif d'épanouissement fait partie intégrante des missions du Département. Il contribue à la satisfaction des besoins essentiels des Rhodaniens (action sociale, santé, logement, culture, bibliothèque départementale, archives départementales, éducation : collèges,…). Il peut de manière volontaire s'engager dans des initiatives permettant de favoriser l'accès aux savoirs, les pratiques culturelles ou de loisirs, ou encore la lutte contre les formes d'exclusion (handicap, santé, emploi,…).

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Il est en effet indispensable que les besoins essentiels de chacun puissent être satisfaits. Or ils ne le sont pas équitablement. Le développement ne saurait donc être appelé durable s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart de ces biens et services essentiels à leur épanouissement (eau, nourriture, santé, éducation, logement, environnement sain,…).
Au-delà de la satisfaction de ces besoins, l'épanouissement suppose également de donner à tous les êtres humains un accès à la culture et aux pratiques culturelles et sportives.

Que fait le Département ?

Le Département participe à la réalisation des aspirations et des projets de vie de tous les Rhodaniens : accès à des équipements culturels (bibliothèques, musées), à la production culturelle (Rhône en scène, Nuits de Fourvière,…), par ses actions en matière d'éducation, de connaissance historique (musées archéologiques, archives, Mémorial Jean Moulin,…), par son soutien à la vie associative et à une offre de loisirs sportifs et de nature (randonnée,…). Il leur apporte également les moyens de leur bien-être :

- accès aux services de santé ;
- accompagnement des familles et de la jeunesse au quotidien, notamment pour les plus en difficulté (aide à la parentalité, protection de l'enfance,…) ;
- accès au logement (adaptation pour une vie autonome « à la maison » des personnes âgées et personnes handicapées …) ;
- résorption de l'habitat insalubre ;
- moyens de déplacements permettant à chacun d'accéder à l'emploi, à la formation, aux équipements publics et autres services.

Exemples d'actions réalisées

Les Cars du Rhône ont fait peau neuve en 2013

Le développement des transports collectifs est un facteur d'amélioration de la qualité de vie. Ce service contribue à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique. Élément de solidarité, ces services sont indispensables pour permettre l'accès à tous à l'emploi, aux équipements publics, aux commerces, ou aux établissements scolaires. Ils renforcent également l'attractivité des territoires.
À l'issue d'une démarche concertée engagée depuis plusieurs années, les Cars du Rhône ont donc fait peau neuve le 8 juillet 2013, avec 2 lignes express, 42 lignes régulières, 16 secteurs de « transport à la demande » (service sur simple réservation des usagers, permettant d'effectuer des trajets de proximité qu'aucune desserte existante ne permet d'accomplir),

Campagne « Cars du Rhône » - juillet 2013

et 323 lignes Fréquence (anciennes dessertes scolaires dorénavant accessibles à tous).

CHIFFRES CLÉS

- **Près de 2 millions de voyageurs** (hors scolaires) **transportés en 2012**
- Transport **quotidien de plus de 26 000 élèves**

Une exposition photographique dédiée au sport et au handicap

Du 19 au 28 juillet 2013, le Département du Rhône a accueilli au parc départemental de Parilly les championnats du monde d'athlétisme handisport.

Deuxième plus grande compétition paralympique internationale après les jeux Olympiques, ces championnats du monde ont réuni pas moins de 1300 athlètes venus de 90 pays, durant 9 jours d'épreuves ouvertes aux sportifs « handisport » et « sport adapté ».

À cette occasion, le Département du Rhône a présenté une exposition photographique dédiée au sport et au handicap sur les grilles de l'Hôtel du Département, visant à sensibiliser le grand public au handisport et promouvoir l'intégration des personnes handicapées.

Exposition « L'athlétisme handisport en images » - grilles de l'Hôtel du Département - juillet/septembre 2013

Une collectivité responsable

En septembre 2000, le Département a créé le Conseil général des jeunes (CGJ). Ces collégiens investis dans des actions citoyennes contribuent par leurs travaux à la prise en compte du développement durable (bien-être au collège, énergie, déchet, santé, solidarité internationale,...).

Cette année le CGJ a organisé un concours artistique destiné aux collégiens de 4ème et 3ème (dessins, peintures, photos et textes) sur l'adolescence, période délicate de la vie qui met à jour des préoccupations particulières. Près de 150 œuvres émanant de 17 établissements ont été reçues sur le thème « Être ado, c'est quoi pour toi ? ». Les 30 œuvres primées ont fait l'objet d'une exposition itinérante et sont disponibles sur le site www.rhone.fr/cgj. Elles forment un corpus mis à la disposition des enseignants de collèges pour aborder la question de l'adolescence en classe.

Dessin de Monique Long, « Être ado, c'est briser les barrières » - collège Les Servizières (Meyzieu). Mandat CGJ 2011-2013.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Conseil général des jeunes réunit 61 élèves de 4ème élus par leurs pairs dans les collèges du Rhône, pour un mandat de 18 mois.

LE DÉPARTEMENT A AUSSI :

1

2

3

4

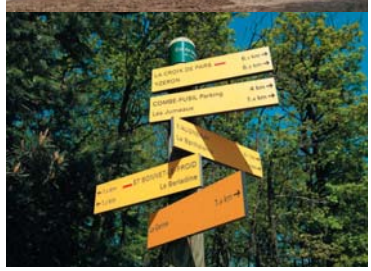

- reconduit le programme « Rhône Vacances » qui propose pour les jeunes des activités sportives gratuites ou à petits prix 1 ;
- expérimenté auprès de 30 collèges du Rhône l'usage de tablettes et ultraportables permettant dans ces classes mobiles de développer des pratiques pédagogiques innovantes 2 ;
- accueilli à l'IDEF des artistes (association « Dr Clown ») pour donner du rire et du réconfort aux tout petits de la pouponnière 3 ;
- associé les enfants, accompagnés par une association (Bout d'Terre,) à la production de toiles peintes pour la Maison de l'adoption, et d'art brut pour les locaux de l'IDEF ;
- développé en partenariat un outil d'aide à l'évaluation de la souffrance psychique des adolescents à l'attention des professionnels des Maisons du Rhône et des services de santé scolaire (éducation nationale) ;
- signé une convention cadre avec le secours catholique pour la mise en œuvre d'actions culturelles en faveur de publics défavorisés (musées et sites gallo-romains de Lyon-Fourvière et de Saint-Romain-en-Gal - Vienne) ;
- agi pour prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées en luttant contre l'isolement social, la dénutrition, en favorisant la mobilité, l'activité physique, en aidant à l'adaptation des logements et en développant les technologies nouvelles ;
- poursuivi l'aménagement des sentiers de randonnée (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée - PDIPR). 4

FINALITÉ 5 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

Le Département est un acteur essentiel de la solidarité sociale et territoriale : il est en charge des publics prioritaires ou vulnérables (personnes âgées et handicapées, allocataires du revenu de solidarité active (RSA), petite enfance/enfance, suivi des personnes et des familles en difficulté ou isolées,…). Il œuvre à la solidarité territoriale notamment au travers de sa politique de mobilité, et par son soutien financier aux acteurs de l'aménagement et du développement du territoire (collectivités, entreprises économiques, associations,…)

La pauvreté, l'accroissement des inégalités, l'exclusion sociale,… montrent que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. Pourtant la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. Cet objectif nécessite de recréer ou renforcer le lien entre êtres humains et entre territoires afin de permettre notamment que le partage des richesses ne s'opère pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, ni encore au détriment des territoires voisins ou lointains.

Que fait le Département ?

L'organisation de son administration en Maisons du Rhône réparties sur le territoire permet d'offrir un service public de proximité à tous les Rhodaniens. Son rôle clé dans ce domaine se traduit par de nombreux dispositifs sociaux pour lesquels il consacre plus de la moitié de son budget. Il y contribue également par une politique forte d'aménagement et d'aide aux communes qui vise à atténuer les inégalités entre les habitants et les disparités entre les territoires. À titre d'exemple, l'accessibilité aux réseaux de communication électronique en tous points du territoire favorise le lien social et permet la mise en œuvre des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans de nombreux projets dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'économie…

CHIFFRES CLÉS

- **54 Maisons du Rhône**
- **35 Maisons du Rhône secondaires** ou **annexes**
- **3 182 agents** dans **les Maisons du Rhône**

Exemples d'actions réalisées

Regards jeunes sur la cité

Au printemps 2012, un groupe de jeunes du quartier du Pérollier à Écully a sollicité la Maison du Rhône avec une idée : participer au concours national « Regards jeunes sur la cité ». Ateliers, camps, chantiers,… ont été organisés en partenariat avec le centre social et la mairie pour que le rêve devienne peu à peu réalité. Leur film « D'où l'on vient » a reçu le 5ème prix de la catégorie Flash back. Cette belle récompense parmi 102 films en compétition les a conduits à fouler le tapis rouge du festival de Cannes en mai 2013.

Culture et handicap, pour un projet d'intégration sociale

Depuis plusieurs années, l'institut médico-éducatif de La Bathie et le musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal - Vienne s'associent pour favoriser l'accès à la culture de publics généralement éloignés en raison de leur handicap, qu'il soit physique ou mental, social ou culturel, et participer à leur intégration en « milieu ordinaire ».

Durant l'année scolaire 2012-2013, au cours d'une trentaine de séances de visites et d'ateliers, une vingtaine de jeunes handicapés ont réalisé une mosaïque, reconstitué une maison romaine en maquette et entretenu les espaces verts de la Villa des Allobroges et du musée en lien avec les jardiniers de ce dernier.

Cela leur a permis d'être acteurs de moments de vie professionnelle ou sociale et de développer de la confiance en soi et des aptitudes de communication favorisant ainsi leur intégration sociale.

Une collectivité responsable

À l'aide de méthodes participatives, le centre multimédia Érasme, pôle d'innovations numériques du Département du Rhône, développe les usages du numérique de demain en ciblant notamment l'éducation (espace numérique de travail laclasse.com), la culture (Muséolab) et la solidarité intergénérationnelle (webnapperon, projet HOST,...) comme axes de développement. En quoi les technologies numériques peuvent permettre aux personnes dépendantes de rester plus longtemps autonomes chez elles ? Comment maintenir le lien social et familial ? Un nouveau projet démarré en 2011 – HOST – , avec l'Opac du Rhône, a pour objectif d'étudier comment les technologies numériques peuvent aider à mieux vieillir en logement social. Pour réaliser ce projet, le centre Érasme conduit des ateliers de co-conception avec une dizaine de personnes âgées volontaires des quartiers de la Duchère et de la Mulatière. Ces travaux permettront de mettre en œuvre une plateforme Internet d'échanges entre générations dans les quartiers.

LE DÉPARTEMENT A AUSSI :

❶

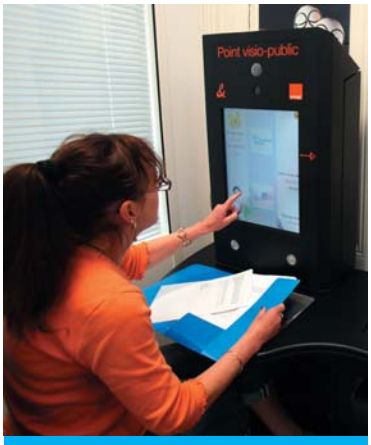

❷

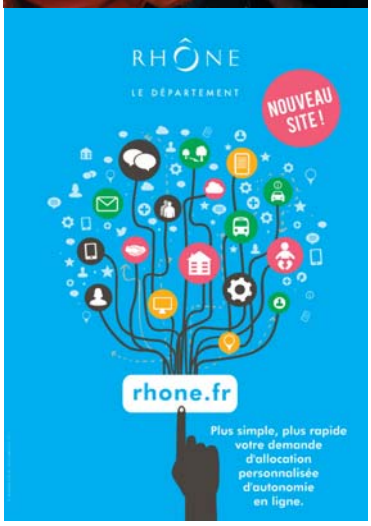

- pris l'engagement par convention avec l'État d'accueillir 50 contrats d'avenir dans ses services pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes ;
- choisi une entreprise d'insertion pour acheminer en inter site le courrier : 6 tournées pour desservir 64 sites départementaux ;
- mené un projet innovant de mutualisation des plans personnalisés de compensation du handicap de 8 bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap leur permettant une présence effective d'auxiliaires de vie de jour comme de nuit ;
- poursuivi son soutien au développement économique pour favoriser l'emploi sur les territoires ruraux ;
- équipé d'un lecteur de carte vitale toutes les Maisons du Rhône pour télétransmission des actes de protection maternelle et infantile à la caisse primaire d'assurance maladie dans un souci de confort des usagers et de modernisation ❶ ;
- ouvert la possibilité pour les Rhodaniens de réaliser sur le site Internet du Rhône des démarches en ligne (demande d'allocation départementale personnalisée d'autonomie - ADPA -, abonnement transport scolaire,...). ❷

IV

Une démarche en mouvement pour plus de développement durable

1] AGIR EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

L'élaboration et la mise en œuvre de la politique départementale de développement durable mobilisent tous les acteurs de l'institution : les élus, la direction générale, et l'ensemble des directions et services départementaux.

Le Département a institué des instances spécifiques pour favoriser au niveau politique et administratif l'intégration du développement durable dans tous les champs d'intervention de la collectivité, le développement d'actions transversales et cohérentes, la définition de priorités et de perspectives à venir en matière de développement durable.

LE DÉPARTEMENT A AINSI CRÉÉ

• une commission développement durable

Cette instance politique, placée sous la présidence du Vice-président délégué à la santé et à l'environnement, réunit 12 élus représentatifs de l'assemblée départementale.
Elle est chargée de suivre tous les chantiers développement durable en cours : Agenda 21, plan climat énergie territorial (PCET), chantiers majeurs,… Elle valide aussi chaque année le rapport annuel développement durable.

• un comité de pilotage technique

Il est responsable de l'animation transversale de la démarche. Ce comité est composé de la direction générale, de représentants des 7 pôles de l'administration départementale, des principales directions représentatives des compétences et de l'activité du Département, ainsi que des représentants de l'administration territorialisée (Maisons du Rhône).

Son rôle est de contribuer à la mise en œuvre opérationnelle du développement durable au sein de l'administration. Réuni en mars 2013, le comité de pilotage a pris connaissance des diagnostics du PCET et de l'Agenda 21 ; certains de ses membres ont pris en charge le pilotage des cinq chantiers majeurs développement durable 2013 de la collectivité.

• le réseau des « référents développement durable »

Un réseau de 35 référents issus des différentes directions et de 4 représentants des territoires a été constitué. Il s'est réuni cette année en avril 2013. Le référent a une fonction « d'ambassadeur » au sein de chaque équipe de travail, et de contributeur aux différents travaux : rapport développement durable, plan climat, Agenda 21.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis juin 2011, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation légale de réaliser annuellement un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au vote de leur budget.

CHIFFRES CLÉS

Créée en novembre 2011, la commission développement durable s'est réunie **à trois reprises durant l'année 2012** (février, juillet, novembre) et **à 4 reprises en 2013 (février, juin, juillet, septembre).**

Séminaire développement durable Département du Rhône - septembre 2012.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La mise en place au sein de l'administration départementale d'une mission Développement durable auprès de la direction générale reflète la volonté du Département d'agir de manière concrète en faveur développement durable. Chargée de l'élaboration de l'Agenda 21, du plan climat et de la rédaction du rapport annuel de situation de la collectivité en faveur du développement durable, cette mission assure également l'animation de toutes les instances de travail et de concertation dans ce domaine.

Un élément de méthode indispensable au développement durable : la participation des acteurs pour une construction collective des actions

La concertation est au cœur des démarches de développement durable. Les actions à entreprendre se font plus facilement si les acteurs sont associés à la totalité de la démarche (diagnostic, définition des enjeux,…). Ainsi, ils peuvent proposer eux-mêmes des pistes d'amélioration pour davantage de développement durable.

Pour permettre cette participation dans la construction de son plan climat, le Département a donc institué des « ateliers de travail », internes à ses services dans un premier temps, puis avec les acteurs du territoire : 13 ateliers de concertation ont ainsi été organisés depuis la fin d'année 2012. Il poursuivra cette même démarche à l'automne 2013 pour l'élaboration du plan d'actions Agenda 21.

Par ailleurs, 5 groupes de travail ont été spécifiquement créés pour mettre en œuvre 5 chantiers majeurs validés par l'assemblée départementale avec le rapport développement durable 2012. Ces 5 pistes d'actions avaient pour objectif de traduire de manière lisible et opérationnelle la démarche de progrès de la collectivité vers un développement durable, sans attendre la finalisation des plans d'actions du plan climat énergie territorial (PCET) et de l'Agenda 21.

Pourquoi le Département a un rôle fondamental à jouer pour répondre aux défis du développement durable ?

Il est un acteur de proximité essentiel auprès des habitants et des acteurs du territoire :

- il agit au quotidien pour répondre aux besoins sociaux et organiser les solidarités ;
- il décide et soutient des investissements qui ont une très longue durée de vie (bâtiments, infrastructures de transports, grands réseaux,…) ;
- il contribue à la répartition des activités sur le territoire notamment en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, de transport, d'emplois,…

2] CINQ CHANTIERS DÉVELOPPEMENT DURABLE MAJEURS EN 2013 : UN ENGAGEMENT DE PROGRÈS FORMULÉ EN CONCLUSION DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2012

CHANTIER N° 1
Conditionner les aides du Département à des critères de développement durable

Pour inciter les partenaires et le territoire à des réalisations éco-responsables, le Département a souhaité soumettre aux principes du développement durable une partie des projets qu'il finance. Cette résolution a été fixée et votée par l'assemblée départementale en conclusion du rapport annuel de développement durable 2012, parmi les cinq objectifs majeurs de progrès pour l'année 2013.

Dans la mesure où la plupart des opérations aidées concernent la construction ou la réhabilitation de bâtiments, le Département a souhaité développer ce nouveau dispositif sur ces projets. Ils devront répondre à des objectifs de lutte contre le réchauffement climatique, d'économie d'énergie, de protection des ressources et de l'environnement, mais aussi d'intégration sociale.

Cinq grands domaines d'action du Département ont été identifiés et seront soumis dès 2014 à cette exigence :
- aménagement du territoire (aide aux collectivités)
- établissements pour personnes âgées
- économie (investissement des entreprises)
- tourisme (hébergements touristiques)
- agriculture (bâtiments d'élevage)

CHIFFRES CLÉS

Chaque année, le Département consacre un budget d'aide d'environ
- **40 millions d'euros** aux communes du Rhône (dont eau et assainissement)
- **7 millions d'euros** à l'agriculture
- **7 millions d'euros** aux entreprises
- **0.5 million d'euros** au tourisme

Une construction collective

Un groupe de travail technique composé de 7 directions centrales, représentatif des différents domaines, et d'une Maison du Rhône, s'est réuni 3 fois afin de proposer des critères.

Les critères de développement durable retenus couvrent six thématiques :

- **énergie** : performance énergétique, recours aux énergies renouvelables ou locales, éclairage public raisonné,…
- **eau** : maîtrise des consommations (récupération des eaux de pluies, équipements - économes en eau)
- **déchets** : gestion des déchets (valorisation des déchets de chantiers, réduction et tri des déchets d'activité,…)
- **matériaux** : choix de matériaux produits localement, de matériaux recyclés, de matériaux à faible nocivité sur l'environnement, la santé,…
- **insertion sociale** : favoriser le recrutement de personnes en insertion ou en situation de handicap
- **accessibilité et espaces extérieur**s : prise en compte des modes doux et transports en commun, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, gestion raisonnée des espaces végétalisés,…

Récupération des eaux de pluie

Tri des déchets

Matériaux produits localement

Après le vote par les élus du Conseil général, un règlement des aides départementales déclinera ces critères en prenant en compte les spécificités des différents domaines et imposera le respect de critères obligatoires (3 à 5) et optionnels (2 au choix).

PERSPECTIVES 2014

Élargissement du dispositif aux subventions allouées aux associations et poursuite de la réflexion sur d'autres champs de l'aide à l'agriculture.

CHANTIER N° 2 :
Élargir le champ d'application des circuits courts

Les circuits courts, un potentiel économique d'avenir

Le Département a souhaité valoriser les productions agricoles rhodaniennes en incitant les structures de restauration collective à recourir à de l'approvisionnement local en circuit court de proximité et à des produits bio et de saison.

Cette résolution a été fixée en conclusion du rapport développement durable 2012, parmi les cinq objectifs majeurs de progrès pour l'année 2013.

CHIFFRES CLÉS

- **570 établissements d'accueil** de jeunes enfants, **soit environ 15 000 places**
- **61 établissements habilités au titre de la protection de l'enfance** représentant environ **1 690 places**
- **263 établissements pour personnes âgées,** soit **18 166 lits**
- **205 établissements et services pour personnes handicapées** ou **5 474 places agréées**
- **110 collèges publics** et **39 760 demi-pensionnaires**
- **5 950 exploitations agricoles**, soit environ **11 700 actifs**

La commercialisation en circuits courts de produits agroalimentaires locaux contribue de manière favorable au développement durable :

- elle concourt à l'emploi local dans des conditions de rémunérations décentes des producteurs et à l'écoulement des productions de saison ;
- l'achat de produits locaux, grâce aux relations directes entre consommateurs et producteurs, est porteur d'apprentissage : pour le consommateur, dans son éducation au goût, l'évolution de ses pratiques culinaires, sa santé liée à ses choix alimentaires, mais aussi pour le producteur concernant ses pratiques agricoles pour répondre aux exigences de qualité des citoyens ;
- la commercialisation locale stimule le lien social en favorisant une meilleure compréhension entre producteurs et consommateurs, et ainsi les cohésions territoriales ;
- le maintien d'espaces agricoles de production à proximité de son bassin de consommation est facteur d'un cadre de vie de qualité ;
- sous réserve d'une bonne organisation en terme de transport et de déplacement, mais aussi de conditions de production, les circuits courts peuvent être source d'économies d'énergie.

Déjà expérimenté avec 25 collèges volontaires, le Département a décidé de valoriser cette expérience auprès de tous les établissements d'enseignement secondaires publics et de promouvoir les circuits courts auprès des structures d'accueil de la petite enfance, des établissements habilités au titre de la protection de l'enfance et des hébergements de personnes âgées ou handicapées ; avec environ 1 200 établissements servant environ 160 000 repas/jour, le potentiel de débouchés pour l'agriculture locale est important et les productions de l'agriculture biologique peuvent trouver là une opportunité de développement.

Une construction collective

Une dizaine de séances de travail a eu lieu afin de définir les conditions de développement des circuits courts. Ont été associés 6 directions ou services centraux et 11 acteurs partenaires des différents secteurs médico-sociaux (audition de 4 responsables de restaurants d'application et d'un directeur d'association du secteur de la protection de l'enfance, 6 représentants d'établissements d'accueil de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap ; réalisation d'un questionnaire interrogeant 262 établissements d'accueil de personnes âgées ou en situation de handicap sur leurs pratiques).

Ce qui a été fait en 2013

• dans les collèges :

- intégration dans les délégations de service public relatives à la restauration scolaire, d'une obligation de servir un repas local par semaine la première année puis deux au minimum les années suivantes (2 collèges concernés en 2013) ;

- sensibilisation des chefs cuisiniers des collèges du Département à l'équilibre alimentaire et à l'utilisation de produits locaux de saison pour la confection des repas lors de séances collectives sur le territoire et animées par la diététicienne du Département ;

- réalisation par les collégiens d'une bande dessinée numérique « keskonmange.rhone.fr » consacrée à l'éducation alimentaire des jeunes (Conseil général des jeunes accompagné par le centre Érasme).

• avec les partenaires médico-sociaux :

- réalisation de l'état des lieux des pratiques d'approvisionnement en produits locaux (audition de partenaires et réalisation de questionnaire d'enquête).

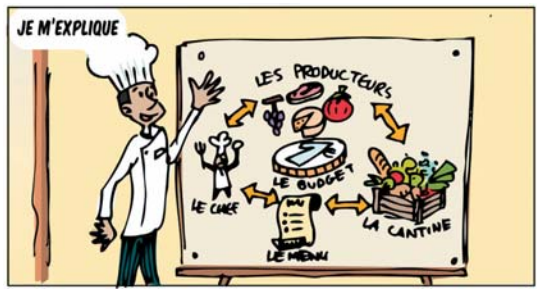

PERSPECTIVES 2014

Afin de bien prendre en compte les particularités et le mode de fonctionnement des différentes structures et de garantir la liberté d'organisation des gestionnaires, la promotion des pratiques d'approvisionnement local sera déclinée et adaptée selon la nature des liens contractuels entre le Département et les différents types d'établissements des champs de l'action sociale.

Sont ainsi envisagés :

- **le développement d'actions de sensibilisation** auprès des établissements partenaires de la protection de l'enfance, des structures d'accueil de la petite enfance (crèches, halte garderies, assistantes maternelles) ;
- **une intégration de clauses dans le marché d'achat de denrées alimentaires** de l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF) ;
- **une intégration au cas par cas avec les établissements d'hébergement de personnes âgées ou en situation de handicap** (contractualisation sur la base d'objectifs individualisés).

Par ailleurs, l'obligation de servir un à deux repas locaux minimum par semaine dans les cahiers des charges de mise en œuvre des délégations de service public relatives à la restauration scolaire des collèges publics sera poursuivie.

Le développement de la consommation locale de produits agroalimentaires implique une organisation de la commercialisation fiable de la part des producteurs pour répondre aux attentes des gestionnaires. L'objectif vise donc, en parallèle, à porter à la connaissance des structures collectives de restauration l'offre de la production agricole disponible sur le territoire départemental ; une plateforme d'information sous une forme géo localisée, telle qu'expérimentée dans certains départements peut être envisagée.

CHANTIER N° 3
Expérimenter le télétravail dans l'administration départementale

Le télétravail s'inscrit pleinement dans les objectifs du développement durable. Le Département a donc décidé, parmi ses objectifs prioritaires de progrès à l'issue du rapport développement durable 2012, de réfléchir aux conditions de mise en œuvre de cette forme d'organisation du travail.

CHIFFRES CLÉS

Une mobilité domicile-travail dominée par la voiture :

- **66 % des actifs du Rhône** se rendent au travail en voiture
- **32% des agents du Département**
- **13.6 km : trajet moyen des Rhodaniens**

Une construction collective

Un groupe de travail technique rassemblant la direction des ressources humaines et la direction des systèmes d'information a déterminé les conditions de mise en œuvre du télétravail dans l'administration départementale.

Le télétravail : un mode d'organisation bénéfique pour le climat et la qualité de l'air, les salariés et l'employeur.

C'est pour le travail que les salariés parcourent le plus de kilomètres en voiture. Le gain généré par deux jours de télétravail d'un salarié à temps plein, pour un trajet d'une trentaine de kms au quotidien, est évalué à 2 820 kilomètres non parcourus, soit 722 kilos équivalent CO_2 pour un emploi occupé hebdomadairement à temps plein sur 5 jours.
Le télétravail génère d'autres gains environnementaux car, moins de voitures sur les routes, c'est moins de pollution de l'air et de pics d'ozone.
Par ailleurs, une réduction du nombre de déplacements, de 1 ou 2 jours par semaine travaillée, implique obligatoirement un gain financier pour le télétravailleur.
Enfin, au plan social, le télétravail est facteur d'épanouissement car il permet de mieux concilier vie professionnelle et personnelle, la fatigue et le stress diminuent, l'absentéisme se réduit et l'efficacité au travail s'accroît.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le **télétravail** est une forme particulière d'activité professionnelle. Basée sur le volontariat, elle s'exerce hors du lieu habituel de travail sous l'autorité de l'employeur. Après acceptation conjointe par le salarié et l'employeur, elle peut être interrompue avec un mois de préavis.

Les conditions de télétravail à expérimenter dès 2013

Le Département va engager **fin 2013 une expérimentation de 6 mois** à laquelle pourra faire **acte de volontariat une soixantaine d'agents titulaires ou sous contrat depuis plus d'un an.**

Le télétravailleur exercera son activité dans la Maison du Rhône la plus proche de son domicile, où il disposera de l'équipement nécessaire (locaux, installations informatiques et téléphoniques dédiées,…).

Les agents éligibles au télétravail devront :

- présenter plus d'une année d'ancienneté dans la collectivité, dans l'emploi et dans leur service d'affectation ;
- occuper un emploi d'au minimum 80 % d'un temps plein ;
- être affectés sur un lieu de travail unique.

Ils devront aussi remplir l'une des conditions suivantes :

- effectuer un trajet domicile / travail en véhicule personnel de plus de 30 kilomètres ou 1h de trajet en transport en commun pour rejoindre leur lieu de travail ;
- bénéficier d'une reconnaissance de travailleur en situation de handicap avec restriction de déplacement ou être atteint d'une affection ou maladie reconnue invalidante ;
- être âgés d'au moins 55 ans.

Certaines familles de tâches ne pourront pas accéder au télétravail, notament les fonctions :

- d'accueil et/ou de contact permanent avec le public (agent d'accueil, infirmière-puéricultrice, médecin, équipes éducatives,…),
- nécessitant l'emploi de certains matériels informatiques spécifiques examinés au cas par cas,
- nécessitant l'exercice du travail sur des sites particuliers (cuisinier, jardinier, agent d'entretien,…) ou encore une intervention immédiate sur le lieu d'affectation (gardien, agent de sécurité, chef de centre d'exploitation,…).

PERSPECTIVES 2014

- Adoption d'une charte d'expérimentation du télétravail : elle définira les conditions du test, les droits et obligations de chacune des parties, et donnera lieu à la signature d'un contrat tripartite (agent / service d'affectation / Maison du Rhône d'accueil).

- Mise en place d'un comité de pilotage chargé de l'évaluation en continu de l'expérimentation (analyse des gains environnementaux, de l'impact économique, managérial et technique,…)

CHANTIER N° 4
Maîtriser les consommations énergétiques dans les bâtiments départementaux

Le Département, en conclusion de son rapport annuel de développement durable 2012, s'est fixé parmi les cinq objectifs majeurs de progrès pour l'année 2013, le développement d'actions permettant d'assurer le suivi énergétique de ses bâtiments. Il a ainsi préconisé des actions d'amélioration de la connaissance des consommations pour chacun des sites avec, par exemple, un système de télérelevage en temps réel sur 12 bâtiments prioritaires.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, le secteur du bâtiment représente plus de 40% des consommations d'énergie et contribue pour près du quart aux émissions de gaz à effet de serre (GES). L'amélioration du bâti constitue donc un enjeu majeur de la lutte contre le changement climatique. Les lois Grenelle ont ainsi fixé des niveaux de performance énergétique ambitieux pour les bâtiments neufs et un programme de rénovation accéléré du parc existant.

Une construction collective

Un groupe de travail technique, rassemblant des experts issus de 5 directions centrales impliquées dans la gestion du patrimoine bâti et d'une Maison du Rhône, s'est réuni à deux reprises en 2013.

CHIFFRES CLÉS

Le patrimoine bâti du Département du Rhône, c'est :

- **496 bâtiments** sur **1 430 000 m²** (collèges, sites centraux, Maisons du Rhône, Musées) ;
- budget de consommation énergie : **10 millions €/an environ** (2011 : 9,6 millions €)
- **1er poste émetteur de GES** : les collèges représentent 2/3 des consommations d'énergie des bâtiments.

Un groupe de travail technique a contribué à animer cette réflexion

- **des objectifs ont été fixés :** améliorer la performance énergétique des bâtiments, développer la formation des techniciens du bâtiment à des pratiques éco-responsables intégrant la lutte contre le changement climatique, développer et valoriser les énergies renouvelables ;
- **des actions ont été mises en place** dès 2013 ;
- **des pistes d'actions à court et moyen terme ont été formulées** pour poursuivre les initiatives déjà engagées.

Qu'est-ce qu'un diagnostic de performance énergétique (DPE) ?

Depuis le 2 janvier 2008, le diagnostic de performance énergétique de certains bâtiments publics (plus de 1 000 m², accueillant du public,…) doit être affiché dans le hall d'accueil. Cet affichage vise à sensibiliser le public, les occupants et le gestionnaire sur les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre ainsi que sur les mesures d'économies d'énergie à prendre, notamment lors des périodes d'inoccupation.

Quelques actions-phares engagées en 2013 illustrent l'ambition de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments

- **Amélioration de la connaissance :**
  - déploiement sur tous les bâtiments de l'équipement en télérelève des consommations,…
  - achèvement des diagnostics de performance énergétique sur tous les bâtiments,
  - mise à jour du bilan énergétique annuel (2012) par le recueil de données sur l'ensemble des sites,
  - identification des bâtiments les plus « énergivores » ;
- **Formation/sensibilisation :**
  - sensibilisation de 70 techniciens à l'efficacité énergétique ;
- **Énergies renouvelables :**
  - projet de pose de panneaux photovoltaïques (500 m²) sur le collège de St-Pierre-de-Chandieu,… ;
- **Construction de bâtiments exemplaires :**
  - BBC : IDEF (livraison du bâtiment accueil mères/enfants et engagement du projet de pouponnière), collège de St-Pierre-de-Chandieu, Maison du Rhône de Bron-Bramé ;
  - HQE : centre de ressources informatiques de l'École centrale.

PERSPECTIVES 2014

Afin de poursuivre les efforts de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments de la collectivité, un projet de programme pluriannuel est proposé.

Il a pour ambition d'appliquer au Département l'objectif fixé pour l'ensemble de l'Union européenne, avec une baisse de la demande en énergie de 20% d'ici 2020, par rapport à 1990.

- **Formation/connaissance :**
  - poursuite de la formation des agents techniques du bâtiment et des collèges : réalisation de guides (référentiels) de travaux de rénovation énergétique performants, formation au suivi/régulation du chauffage,…
  - diffusion et communication du bilan énergétique annuel des bâtiments du Département ;
  - réalisation d'un état des lieux des régulations et de production de chauffage sur chaque site.

- **Amélioration de la performance énergétique :**
  - définition d'une programmation pluriannuelle d'investissement (4 ans) :
  > pour les constructions neuves, mais aussi pour la réhabilitation de bâtiment, avec des objectifs de performance énergétique (par ex. - 25% de consommation/an) ;
  > développement de nouvelles conditions de suivi et de gestion des énergies avec les gestionnaires des locaux : accord contractualisé, dotation financière selon les performances énergétiques (collèges,…) ;
  > pour les rénovations : définition d'un objectif éco-exemplaire sur les opérations importantes ;
  - engagement d'une campagne de remplacement des luminaires vétustes consommateurs d'énergie.

- **Développement des énergies renouvelables** :
  - relance d'une réflexion sur l'utilisation des équipements photovoltaïques et développement de projets intégrant des énergies renouvelables.

Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Unité mère-enfant - bâtiment BBC

CHANTIER N° 5
Poursuivre et étendre la valorisation des « certificats d'économie d'énergie (CEE) »

Limiter les dépenses d'énergie est une action prioritaire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les travaux d'économie d'énergie engagés par le Département sur son patrimoine bâti sur la période 2006-2011 ont permis une valorisation d'un total de 125 GWh cumac* de CEE auxquels devraient bientôt s'additionner, après certification par l'État, 67 GWh cumac pour les travaux effectués en 2012.

Le Département, en conclusion de son rapport annuel de développement durable 2012, s'est fixé parmi les cinq objectifs majeurs de progrès pour l'année 2013, de poursuivre et amplifier la valorisation des CEE.

Le groupe de travail chargé de cette réflexion a dégagé des pistes d'actions susceptibles de générer un supplément de CEE pour la collectivité à partir des dépenses suivantes:

- les aides aux particuliers délivrées pour des travaux d'économie d'énergie ou le développement d'énergie renouvelable dans leur logement et celles allouées au titre de l'Amélioration de l'Habitat et Lutte contre la Précarité Énergétique (programme national « Habiter mieux »);
- les subventions aux collectivités.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2005, le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) constitue l'un des instruments phare de la politique nationale de maîtrise de la demande énergétique. Il impose aux fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul, chaleur, etc.) de développer les économies d'énergie et d'encourager leurs clients à effectuer des travaux de rénovation ou à développer des énergies renouvelables. En contrepartie des investissements effectués par les consommateurs grâce à ces actions, les vendeurs d'énergie reçoivent des certificats d'économies d'énergie. Ces certificats peuvent également être achetés par les fournisseurs auprès d'autres acteurs comme les collectivités territoriales, qui sont rétribuées selon un prix fixé par le marché.

Une construction collective

Un groupe de travail technique a rassemblé des experts issus de 5 directions centrales en 2013 pour formuler des pistes d'amélioration.

PERSPECTIVES 2014

- Extension de la valorisation des CEE aux dossiers d'aides aux travaux d'économies d'énergie des particuliers : évolution des formulaires de demande d'aide pour permettre la récupération de CEE.

- Poursuite de l'examen des conditions de récupération de CEE pour les subventions allouées à des projets de collectivités dans le cas de financeurs multiples (syndicat départemental de l'énergie, autres collectivités : établissements de coopération intercommunale, Région,…).

** Cumac = cumulé actualisé : Ce sont les économies d'énergie générées par l'action considérée sur toute sa durée de vie.*

CONCLUSION SUR LES 5 CHANTIERS MAJEURS DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013

La validation par l'assemblée départementale, de 5 chantiers majeurs en conclusion du rapport développement durable 2012 reflète la volonté du Département de faire émerger de nouvelles actions fondatrices et mobilisatrices en faveur du développement durable. Cet engagement s'est traduit en 2013 par des réalisations concrètes conformes aux principes du développement durable et par la formulation de perspectives d'amélioration à poursuivre en 2014.

POINTS FORTS

- Implication d'un grand nombre de directions couvrant un champ d'interventions variées du Département ;
- Développement d'une dynamique de travail transversale et de co-construction d'actions en faveur du développement durable ;
- Concrétisation rapide d'actions opérationnelles (moins d'un an) ;
- Intégration du développement durable dans des politiques structurantes à long terme (dispositif de conditionnalité au développement durable des aides départementales, gestion du patrimoine bâti,…).

PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION 2014

- Poursuite de l'engagement concret du Département par **l'adoption des plans d'actions Agenda 21 et Plan Climat énergie ;**
- Valorisation des réalisations engagées dans le cadre des 5 chantiers majeurs pour favoriser une mobilisation collective de la collectivité autour du développement durable, et **prolongement du travail** pour poursuivre la réflexion ou préciser des pistes opérationnelles **pour amplifier l'intégration du développement durable dans ces cinq champs d'action ;**
- Implication de l'ensemble des agents départementaux dans une dynamique d'éco responsabilité, avec **trois chantiers développement durable majeurs en 2014 :**
  - **production** collective d'un **guide d'éco-actions** avec l'appui du réseau des référents développement durable,
  - **sensibilisation** des directions à l'intégration de critères développement durable (social, environnemental, éthique) dans la **commande publique** et proposition d'une méthode de travail (conditions d'exécution, critères d'analyse des offres,…),
  - **dématérialisation des procédures administratives** dans un objectif de simplification, de réduction de l'utilisation de papier et des volumes nécessaires au stockage, et de facilitation d'accès à l'information pour tous : repérage des procédures qui s'y prêtent, expérimentation dans les procédures de gestion financière (pièces comptables…).

3] CONSTRUIRE UN PROJET TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

> VERS UN PLAN D'ACTION AGENDA 21

> CONSTRUIRE L'AVENIR AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : NOS PRIORITÉS

> UN PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

VERS UN PLAN D'ACTIONS AGENDA 21

L'adoption d'un Agenda 21 départemental et son premier volet, le plan climat, traduisent la volonté de la collectivité d'aller plus loin et d'apporter des réponses concrètes en faveur d'un développement durable du territoire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un Agenda 21 est un agenda pour le 21ième siècle autrement dit « ce que l'on doit faire pour le 21e siècle ». L'élaboration d'un Agenda 21 n'est pas une obligation légale mais une démarche volontaire en faveur du développement durable. En pratique, c'est un programme d'actions concret qui fixe les priorités actuelles et les enjeux de demain pour un développement durable du territoire intégrant ses enjeux et les 5 orientations :

- lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère ;
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- modes de production et de consommation responsables ;
- épanouissement de tous les êtres humains ;
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations.

L'Agenda 21: mode d'emploi

Afin de construire un Agenda 21 solide, plusieurs étapes doivent être franchies successivement :

DIAGNOSTIC
ENJEUX
STRATÉGIE DD
ACTION
Ce que l'on fait...
diagnostic interne
Ce qui caractérise le territoire et les besoins des habitants
diagnostic territorial
Ce qu'il faut faire...
au regard de ce qu'il y a à perdre ou à gagner d'important
= 10 enjeux prioritaires de territoire
= 3 orientations insuffisamment prises en compte :
- Lutte contre le rechauffement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- Modes de production et de comsommation responsable.
Ce qu'on veut et peut faire
Et
Ce que l'on va faire
en fixant les priorités à court et moyen termes
Comment on le fait
...
en précisant les modalités de mise en œuvre et d'évaluation
=
plan d'actions
Automne 2012
1er semestre 2013
1er semestre 2013
Printemps 2013
octobre 2013
Automne 2013
1er semestre 2014

La fin d'année 2012 et le premier semestre 2013 ont été consacrés à la réalisation des diagnostics :

- un diagnostic des politiques et du fonctionnement de la collectivité ;
- et des diagnostics de territoire conduits tout d'abord à l'échelle du Rhône, puis à l'échelle du futur périmètre de compétence du Département, une fois créée la Métropole (janvier 2015).

Ils ont permis de dresser un panorama des principaux points forts et points faibles en terme de développement durable et d'identifier les grandes problématiques à prendre en compte.

QUE RETENIR DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ?

10 enjeux forts de territoire ont été identifiés

→ **Pour préparer le département aux enjeux de demain en créant les conditions favorables à l'épanouissement de ses habitants et à la cohésion sociale, 6 enjeux ont été identifiés :**

- accompagner, maîtriser les effets de la croissance démographique,
- faire face, anticiper, accompagner le vieillissement de la population,
- faire de la population jeune un atout pour l'avenir,
- contenir les situations de précarité et de pauvreté,
- développer, diversifier, planifier une offre de logements adaptés aux besoins de la population et visant une utilisation économe de l'espace,
- garantir l'accès aux soins pour tous.

→ **Pour contribuer à l'attractivité, à la préservation du territoire, à un aménagement maîtrisé et à un développement économique durable et partagé, 4 enjeux ont été diagnostiqués :**

- accroître les complémentarités entre territoires urbains et ruraux,
- garantir une qualité de vie sur le territoire par la préservation des ressources naturelles et la prévention des risques, pollution et nuisances,
- réguler la périurbanisation et structurer une politique foncière au service de la cohésion territoriale,
- développer l'emploi en tirant parti du dynamisme et du potentiel des territoires.

Ces 10 enjeux de territoire seront aussi ceux du nouveau Département qui devrait naître à l'horizon 2015.

CHIFFRES CLÉS

Le diagnostic territorial du Rhône c'est :

- **21 thèmes** couvrant **les 5 orientations** du développement durable
- **21 personnes auditées**
- **Plus d'une centaine de sources documentaires analysées**

Le diagnostic territorial du Rhône a été conduit en interne par la mission Développement durable du Département du Rhône. Les instances de gouvernance mises en place par le Département (commission développement durable, comité de pilotage technique, réseau des référents développement durable) ont appuyé cette démarche.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Concernant le nouveau Département qui devrait naître à l'horizon 2015, le diagnostic a démontré une diversité des territoires (Beaujolais, Monts du Lyonnais, Ouest lyonnais, Est lyonnais, Pilat rhodanien) qui le composent et de leur identité (rural, périurbain urbain). Il dispose en outre d'atouts à valoriser (ressources et espaces naturels et agricoles, paysages variés, cadre de vie...) ; il présente également des disparités (démographie, niveaux de revenus/ménage, taux de chômage, accès aux services,...) qui appellent une logique d'aménagement et de développement solidaire et respectueuse de ses diverses composantes. La complémentarité avec une Métropole d'environ 1,3 million d'habitants sera un élément essentiel d'un développement durable du territoire.

PERSPECTIVES 2014

Le Département s'est engagé en 2013 dans la construction d'un « observatoire du développement durable du territoire » en partenariat avec l'INSEE Rhône-Alpes. Cet observatoire sera finalisé en 2014 et permettra de suivre l'évolution du territoire. Construit autour d'indicateurs fiables et actualisables en lien avec les cinq orientations du développement durable, cet outil permettra au Département d'adapter si nécessaire ses politiques publiques pour mieux répondre aux besoins des habitants et aux enjeux du territoire.

CONSTRUIRE L'AVENIR AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : NOS PRIORITÉS

Les objectifs relevant du développement durable sont par essence ambitieux. De la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au renouveau de la cohésion sociale et territoriale, ils impliquent des modifications profondes de pratiques et de comportements. Ils requièrent la compréhension, l'adhésion et la mobilisation de tous. Par la formulation d'une stratégie développement durable commune au plan climat énergie territorial et à l'Agenda 21, le Département exprime lisiblement pour les habitants comme pour les services, les priorités qu'il se fixe en matière de développement durable. Elle constitue une feuille de route pour les élus et pour les services du Département.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'adoption d'un Agenda 21 permet de se projeter à moyen et long terme, de préparer l'avenir tout en agissant aujourd'hui. Il crée un contexte propice à l'innovation, au renouvellement des pratiques par le développement de nouvelles manières de travailler, et au développement de coopérations renforcées avec les acteurs locaux pour relever les défis du développement durable sur le territoire.

La stratégie développement durable du Département s'articule autour de :

4 défis

1. Contribuer à un développement et à un aménagement raisonnés et équilibrés du territoire
2. Organiser les conditions d'un développement social innovant
3. Faire de la population jeune un atout pour l'avenir
4. Participer à une dynamique de développement économique local et solidaire

5 principes transversaux

- ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT
- ENTRAINER ET FÉDÉRER PAR L'EXEMPLARITÉ
- IMAGINER ET TRAVAILLER À UNE COMPLÉMENTARITÉ RHÔNE / MÉTROPOLE
- COOPÉRER AVEC LES ACTEURS POUR UNE DYNAMIQUE DE TERRITOIRE IMPRÉGNÉE DE SES DIVERSITÉS
- DÉVELOPPER ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE

C'est à partir de cette stratégie que sera élaboré le programme d'actions Agenda 21 avec l'ensemble des directions et services départementaux. Conformément aux principes du développement durable, le Département travaillera à une construction partagée des projets favorisant une approche pluridisciplinaire et une implication des partenaires.
De même, dans un souci d'efficacité et de lisibilité, le programme d'actions Agenda 21, complémentaire au plan climat énergie territorial en cours de finalisation, sera construit autour d'un nombre resserré d'actions structurantes et mobilisatrices.

Agir local, penser global !

Les 4 défis de la stratégie départementale ont été déclinés en 28 objectifs afin que le plan d'actions réponde pleinement aux enjeux et aux besoins du territoire et de ses habitants. Ils font écho également à des grands défis nationaux et régionaux. Par son action locale, le Département contribuera à la cohérence des politiques publiques dans une vision globale.
À titre d'exemple, un des objectifs du défi « contribuer à un développement et à un aménagement équilibrés et raisonnés du territoire » est consacré à « la transition énergétique du territoire et à son adaptation aux évolutions climatiques ».

PERSPECTIVES 2014

Engagement de la construction du programme d'actions Agenda 21 en fin d'année 2013 pour une adoption en 2014.

UN PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'Agenda 21 et le plan climat sont deux démarches autonomes et interdépendantes. Elles ne se cumulent pas mais se construisent de manière complémentaire et en cohérence sur la durée. Le Département a donc souhaité que le plan climat énergie territorial (PCET), constitue le volet « énergie-climat » de l'Agenda 21.

Axé sur la lutte contre les changements climatiques, le plan climat énergie territorial (PCET) vise **deux objectifs :**

1) atténuer les changements climatiques

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire, et limiter leur impact sur le climat : ce qui implique notamment des économies d'énergie, une meilleure efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables,…

2) s'adapter aux changements climatiques

L'élaboration d'un PCET a pour objectif d'adapter le territoire aux évolutions climatiques et à leurs impacts. L'adaptation se traduit dans des choix stratégiques de long terme pour réduire la vulnérabilité du territoire : diversification et reconversion des activités économiques, adaptation de l'urbanisme et de l'aménagement, développement des moyens de transports, préservation de la biodiversité,…

La réalisation du plan climat énergie territorial se décompose en 2 étapes

- Une phase de **diagnostics** menée sur 3 thèmes, pour mieux connaître :
  - **les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité ;**
  - **les consommations d'énergie et d'émissions de GES du territoire ;**
  - **la vulnérabilité du territoire au changement climatique et les mesures d'adaptation à prendre.**
- et une phase de construction du **plan d'actions** proprement dit.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Document phare de la territorialisation du Grenelle de l'environnement, le Plan climat énergie territorial (PCET) doit être obligatoirement élaboré par toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants : il prend la forme d'un bilan de gaz à effet de serre (GES) et d'un plan d'actions.

Ces outils doivent permettre à la France d'atteindre les objectifs suivants :

- réduction des émissions de GES (baisse pour l'ensemble de l'Union européenne de 20% des émissions en 2020 par rapport à 1990, et pour la France, de 17% par rapport à 1990) ;
- maîtrise de la demande énergétique (baisse de 20% de la consommation énergétique d'ici 2020 pour l'ensemble de l'Union européenne par rapport à 1990) ;
- développement des énergies renouvelables (20% de la consommation finale utilisant une énergie renouvelable en 2020 pour l'ensemble de l'Union européenne et 23% pour la France par rapport à 1990).

Les objectifs régionaux devraient être encore plus ambitieux, puisque le schéma régional climat air énergie (SRCAE), en cours d'approbation, prévoit une réduction de 28% des GES en 2020 par rapport à 1990 et l'utilisation de 29% d'énergie renouvelable en 2020 dans la consommation d'énergie finale.

Que retenir des diagnostics du plan climat énergie territorial ?

• Le bilan des gaz à effet de serre (GES) de la collectivité

Le bilan des consommations d'énergie et d'émissions de la collectivité a pour objectif de dégager les principaux enjeux énergie-climat liés au patrimoine et aux compétences du Département du Rhône.
Construire un bilan des émissions revient à réaliser une « photographie » des activités du Département, sous le prisme de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

Ce bilan met en évidence l'importance des émissions de GES liée aux collèges (54% des émissions), devant la mobilité (transports interurbains et voirie) et le fonctionnement et les moyens des services (19%).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Département a utilisé la méthodologie du Bilan Carbone® développée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour calculer ses émissions de GES.

Bilan GES par secteurs d'émissions

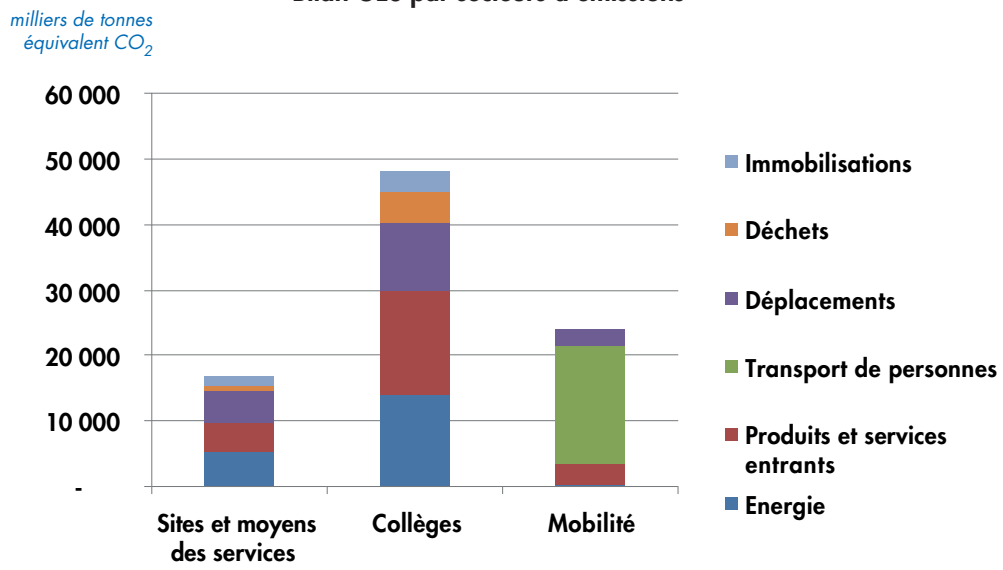

CHIFFRES CLÉS

Les émissions du Département :
- **89 000 teqCO_2**[1] (tonnes équivalent CO_2) pour 2011
- **1% des émissions du territoire provient de la collectivité**

[1] *teqCO_2 ou tCO_2e = tonne équivalent CO_2*

• Le bilan des consommations d'énergie et d'émissions de GES du territoire

Les secteurs des transports et du bâtiment (résidentiel et tertiaire) constituent les deux plus gros postes consommateurs d'énergie du territoire et les deux premiers postes en terme d'émission de GES, respectivement 37% pour le transport et 36% pour le bâtiment (22% + 14%).

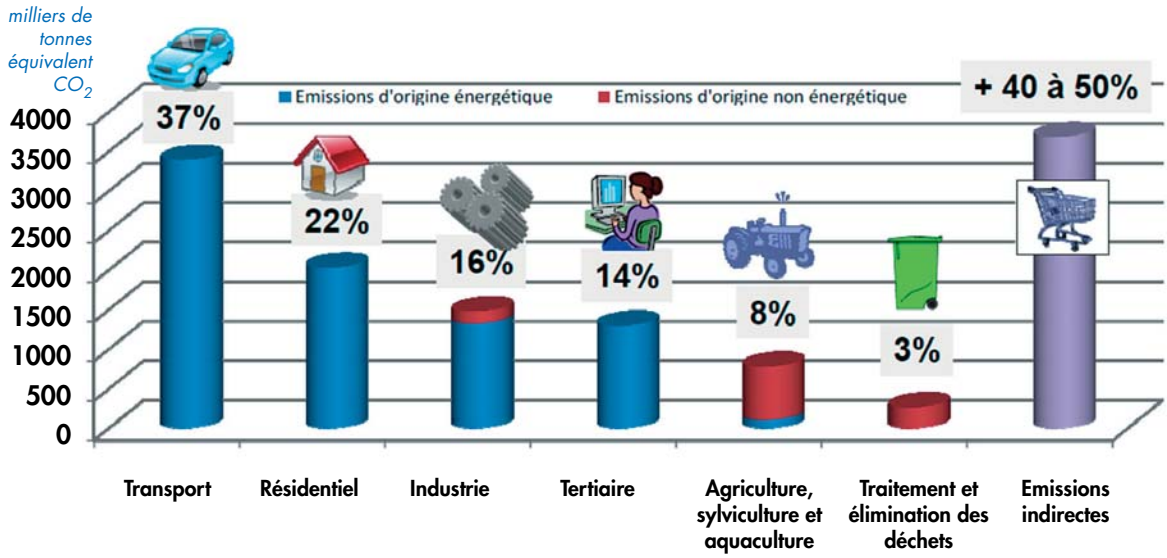

Dans le domaine des transports, deux tiers des émissions de GES proviennent des déplacements de voyageurs et la voiture individuelle est le mode dominant pour les déplacements domicile-travail (66% des actifs = 21km/jour).

Cette mobilité est cependant très contrastée selon les territoires (à Lyon, 46% des actifs utilisent la voiture, tandis que hors agglomération cette proportion est comprise entre 78% et 85%).

Modes de transports dans le Rhône pour les déplacements domicile/travail

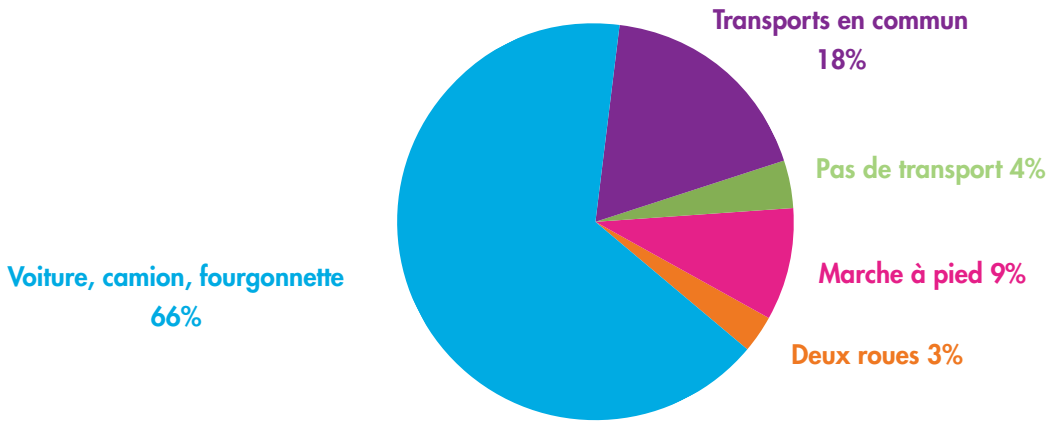

Les émissions des GES de l'habitat sont principalement imputables aux consommations d'énergies fossiles (gaz et fioul représentent respectivement 55% et 20% des émissions de GES liées à l'habitat).

Hors agglomération, l'agriculture (22%) émet d'avantage que l'industrie (9%).

La maîtrise des besoins en déplacement et la promotion des pratiques collectives de déplacement sur le territoire apparaissent donc comme un des objectifs majeurs dans la politique énergétique et climatique départementale.

L'autre objectif majeur est de réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES dans le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire). Pour ce qui concerne le logement, la cible porte sur **la rénovation thermique des constructions individuelles et collectives datant d'avant 1975**, chauffées au fioul ou au gaz pour les maisons individuelles, et chauffées au gaz pour les logements collectifs.

Volume moyen d'émissions de gaz à effet de serre d'un logement, et nombre de logements concernés

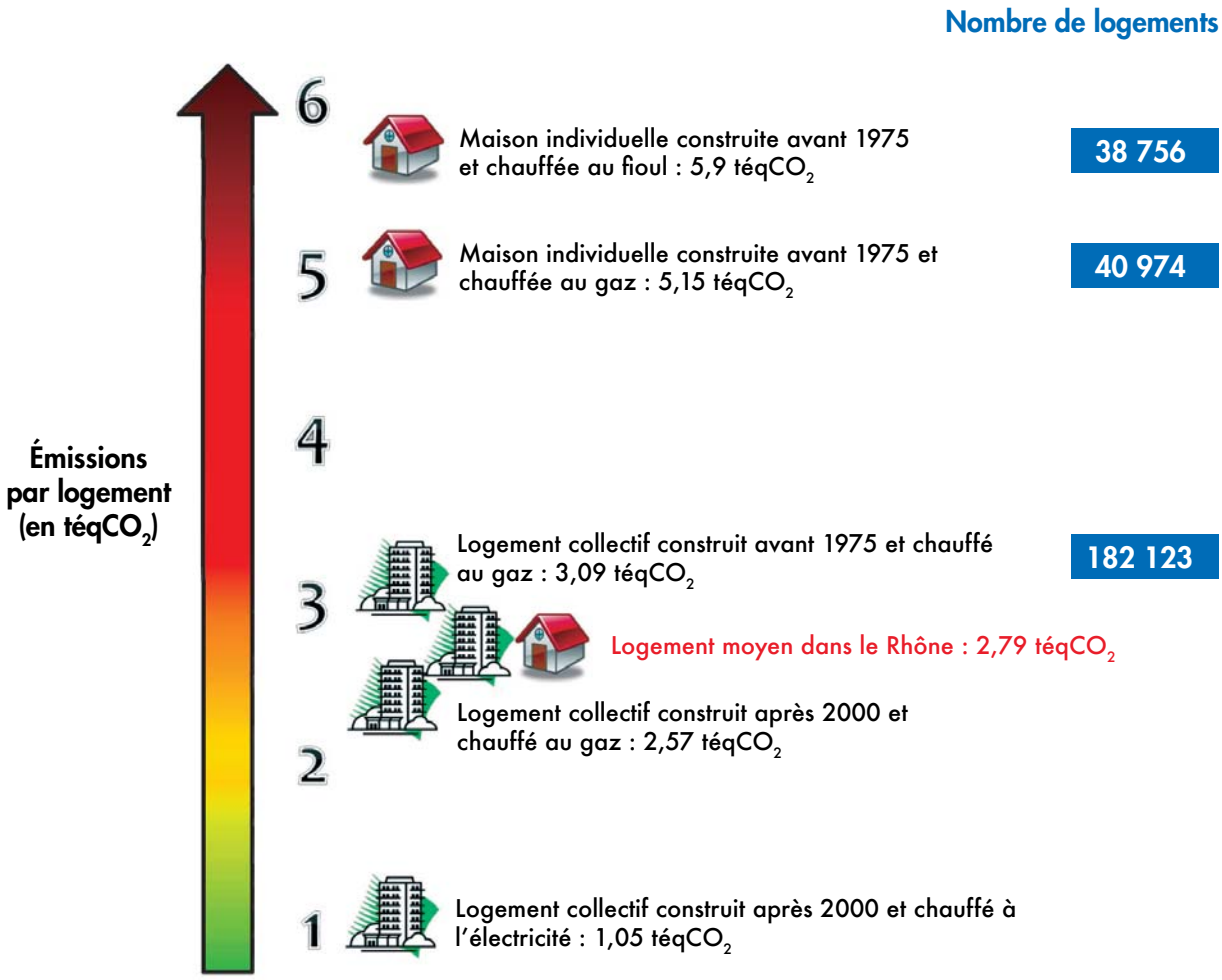
Nombre de logements
Émissions par logement (en téqCO2)
6
Maison individuelle construite avant 1975 et chauffée au fioul : 5,9 téqCO2
38 756
5
Maison individuelle construite avant 1975 et chauffée au gaz : 5,15 téqCO2
40 974
4
3
Logement collectif construit avant 1975 et chauffé au gaz : 3,09 téqCO2
182 123
Logement moyen dans le Rhône : 2,79 téqCO2
2
Logement collectif construit après 2000 et chauffé au gaz : 2,57 téqCO2
1
Logement collectif construit après 2000 et chauffé à l'électricité : 1,05 téqCO2

Les cartes ci-après, réalisées à partir des données de consommation d'énergie en fonction du logement, illustrent le résultat de simulations d'évolution du coût des énergies à l'échelle des communes du Rhône.

Elles mettent en exergue **une fragilité économique importante des ménages ruraux** pour faire face à leur dépense de chauffage, dans un contexte d'augmentation tendancielle du coût des énergies.

Dépenses énergétiques dans le logement en €/ménage par an

Situation de référence (2011)
Correspondant à un baril de pétrole à 111$,
un prix moyen du gaz à 0,068€/kWh,
et un prix moyen de l'électricité à 0,166€/kWh)

Simulation
180 $ le baril (soit 2€ le litre d'essence à la pompe),
+ 60% sur tarif gaz et + 40% sur tarif électricité

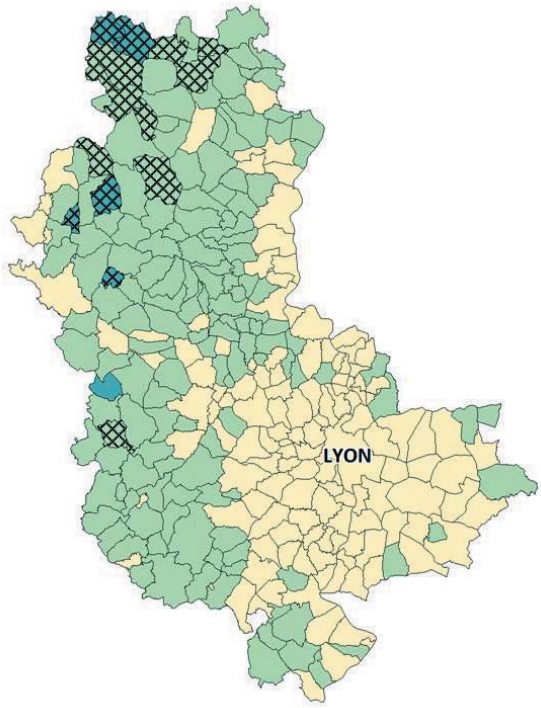

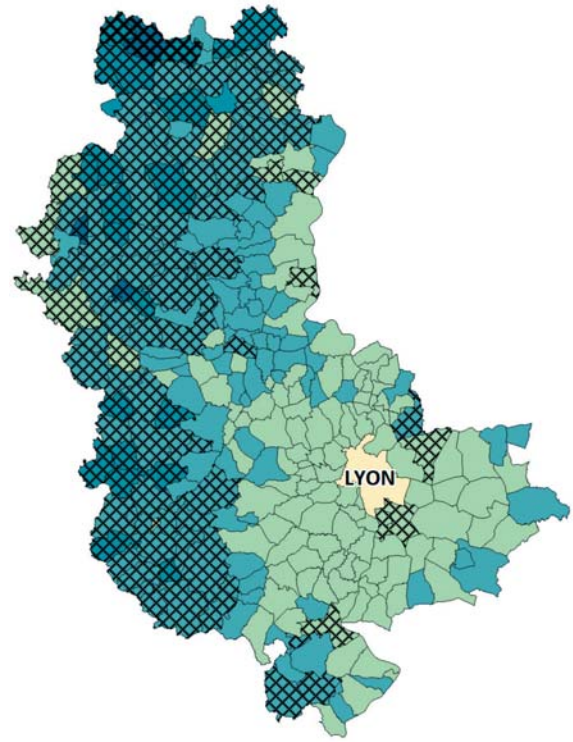

Plus de 5000 euros
Entre 4000 et 5000 euros
Entre 3000 et 4000 euros
Entre 2000 et 3000 euros
Moins de 2000 euros

Part des dépenses énergétiques dans le revenu médian 2011

Plus de 20%
Entre 10% et 20%

Ces mêmes simulations appliquées aux dépenses énergétiques de 5 ménages rhodaniens types ont permis là encore de mettre en évidence **la vulnérabilité économique importante des ménages ruraux**, non seulement dans le domaine du logement mais aussi dans le domaine des transports. Ainsi, dans l'hypothèse de la simulation, un ménage habitant en milieu rural, dans une maison construite avant 1975, chauffée au fioul, et dont les deux conjoints parcourent chacun plus de 30 km en voiture par jour, s'exposerait à une augmentation de ses dépenses énergétiques de 37%, qui passeraient alors de 5700 €/an à 7800 €/an.

Ces simulations illustrent **la vulnérabilité énergétique** potentielle de certains ménages rhodaniens, en particulier dans les **catégories les plus défavorisées et les secteurs ruraux**, et la nécessité d'**agir** pour endiguer le phénomène de **précarité énergétique qui risque de s'amplifier fortement.**

- **le diagnostic de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique du territoire**

Il a permis de cerner les tensions que peuvent engendrer les dérèglements climatiques sur le territoire et l'environnement (ressources en eau, risques naturels,…), les personnes (santé, alimentation en eau potable,…), les activités humaines (agriculture,…).

Les études prospectives laissent présager une vulnérabilité du territoire face au changement climatique avec une augmentation des températures annuelles de 3 à 5°C d'ici la fin du siècle, de manière plus marquée l'été (+4 à 8°C), et une forte hausse des températures maximales.

Le fleuve Rhône n'est pas épargné : entre 1977 et 2006, la température a augmenté sur tout le fleuve, surtout au printemps et en été. Les écoulements pourraient baisser de 15 à 30% en moyenne et de 30 à 40% en été.

L'évolution à la hausse des températures marquée par l'augmentation des épisodes de fortes chaleur plus fréquents, plus intenses (canicules), et couplée à la pollution atmosphérique (« pics » d'ozone,…) s'accompagnera d'une augmentation des risques sanitaires (coups de chaleur, problèmes cardio-vasculaires et respiratoires, maladies allergiques,…) et la fragilisation des personnes les plus vulnérables (jeunes enfants, personnes âgées).

Le diagnostic qui s'est appuyé sur des analyses d'évolution climatique de Météo France au niveau local souligne une diminution modérée des précipitations annuelles, plus marquée en été qu'en hiver. Leur irrégularité se renforcera avec des épisodes de fortes pluies et de sécheresse. Conséquence de cette évolution, la moindre disponibilité de la ressource en eau l'été va générer entre autres, une concurrence entre les activités les plus consommatrices (eau potable, industrie, agriculture…) :

- augmentation des risques d'inondation et de mouvements de terrain (argiles,…). Les hivers plus doux et l'accroissement des sécheresses hivernales vont progressivement modifier les conditions de vie ;
- déplacement de l'aire de répartition des espèces (cf carte ci-contre) ;
- propagation des espèces invasives (ambroisie) et porteuses de maladie infectieuses (ex : propagation du moustique tigre porteur du chikungunya)… ;
- transformation des paysages,…

Ce diagnostic a permis de poser les questions d'adaptation du territoire aux évolutions climatiques qui appellent de nouvelles manières d'aborder la gestion des ressources en eau en fonction de ses différents usages, les modes de production agricole (choix des cultures, irrigation, travail du sol,…), de gestion forestière (choix des espèces d'arbres,…)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Comparé à celui des années 70, le supplément d'irrigation à apporter pour maintenir un maïs ou une luzerne en croissance optimale durant l'été a augmenté de 30 à 60% alors que la disponibilité en eau a diminué dans le même temps.

Carte d'évolution de la répartition des principales formations forestières

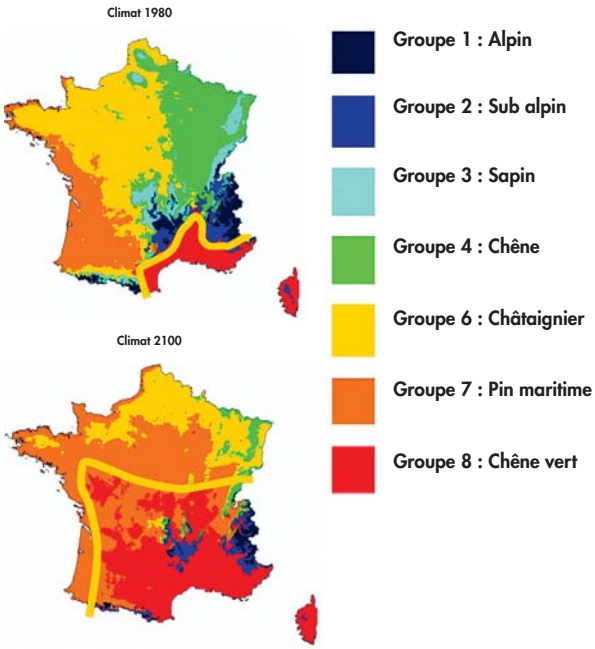

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante envahissante dont l'expansion a des impacts sur le plan sanitaire : c'est le pollen produit par les fleurs qui est responsable des réactions allergiques. L'ambroisie est surtout présente dans le sud-est de la France, en région Rhône-Alpes et plus largement dans toute la vallée du Rhône, où elle progresse. En Rhône-Alpes, la population sensible à cette plante serait comprise entre 10 et 20% avec des dépenses de santé estimées à près de 20 millions d'euros, d'après l'observatoire régional de santé.
Les agriculteurs peuvent également subir d'importantes pertes de récolte dans les cultures de printemps, comme le tournesol où l'ambroisie s'installe aisément.

Les conclusions de l'ensemble des diagnostics portées à la connaissance des élus, de l'administration et des principaux partenaires du Département en 2013 ont constitué la base de réflexion et de débat pour la préparation du plan d'actions opérationnel du plan climat énergie territorial. Ce travail s'est déroulé tout au long de cette année, selon un processus de concertation dans le cadre de **4 ateliers thématiques :**

→ patrimoine et moyens des services ;

→ économie, agriculture, alimentation, ressources en eau ;

→ mobilité et urbanisme ;

→ logement et précarité.

Quatre réunions ont en outre été organisées avec les acteurs sur le territoire (Beaujolais, Monts du Lyonnais, Ouest lyonnais, Est lyonnais-Pilat rhodanien) afin de permettre l'articulation du PCET rhodanien avec les actions de concertation énergie-climat portées localement.

Les grands champs d'actions proposés

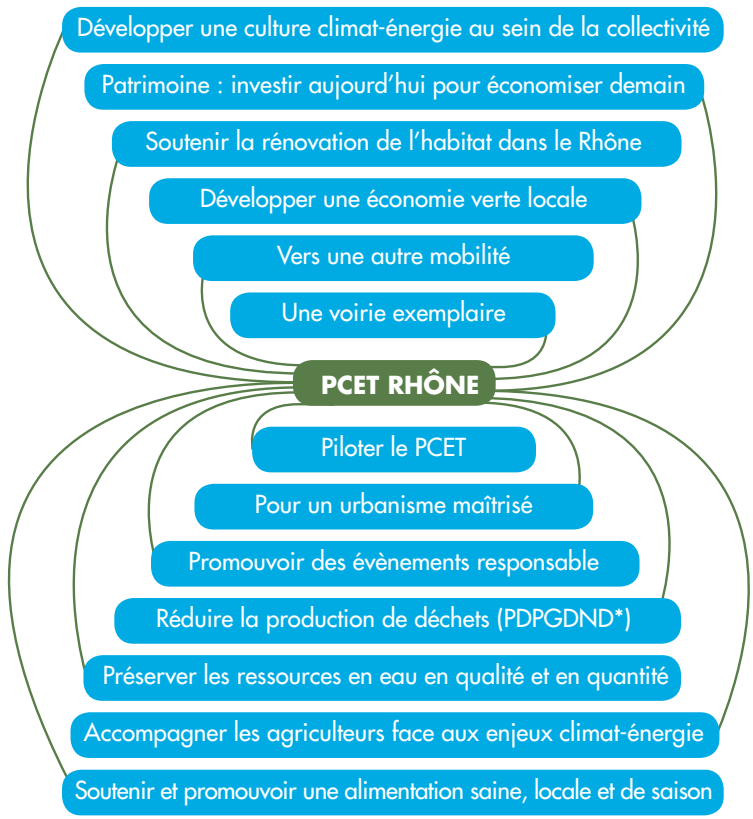
Développer une culture climat-énergie au sein de la collectivité
Patrimoine : investir aujourd'hui pour économiser demain
Soutenir la rénovation de l'habitat dans le Rhône
Développer une économie verte locale
Vers une autre mobilité
Une voirie exemplaire
PCET RHÔNE
Piloter le PCET
Pour un urbanisme maîtrisé
Promouvoir des évènements responsable
Réduire la production de déchets (PDPGDND*)
Préserver les ressources en eau en qualité et en quantité
Accompagner les agriculteurs face aux enjeux climat-énergie
Soutenir et promouvoir une alimentation saine, locale et de saison

Le plan climat énergie territorial du Rhône sera soumis à la validation du Conseil général d'ici fin 2013 - début 2014.

PERSPECTIVES 2014

Mise en œuvre des actions du plan climat énergie territorial.

* Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux

Ce rapport est imprimé sur un papier 100 % recyclé, issu de forêts gérées durablement.
Tirage : 150 exemplaires. Document téléchargeable sur www.rhone.fr

PEFC
PEFC/09-31-1327

IMPRIM'VERT®

Crédit photos / illustrations

Département du Rhône
Marine d'Ancoisne - Jean-Jacques Guttin - Patrick Ageneau - Maxence Pèlegrin -
Eric Bosgiraud/Landscape - Paul Veysseyre - Jean Brun - Didier Benas

Agence d'urbanisme de Lyon
Guy F

Centre Erasme
Catherine Archambault

Fotolia
naypong - pictrider - DOC RABE MEDIA - kotoyamagami - freshidea - ipstock2 - beboy - fotomek

phovoir

Gaelle Bouché

J'articule / MrM

Centre d'Observation de la Nature de l'Ile du Beurre (CONIB)
E. Fibri / O. Apifera

Centre social d'Ecully
Aliane Bachir

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE
Hôtel du Département
29-31 cours de la Liberté
69483 Lyon cedex 03

N°Vert 0 800 869 869

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.rhone.fr

BONNE POCHE - 2013